

Impressum

L'étude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein a été rédigée par Bettina Brüscheiler (chargée de cours, IFSAR/OST), Gianluca Cavelti (assistant scientifique, IFSAR/OST), Mandy Falkenreck (chargée de cours, IFSAR/OST), Sybille Gloor (Child Rights Advocacy, UNICEF), Nicole Hinder (responsable du domaine Child Rights Advocacy, UNICEF), Tobias Kindler (collaborateur scientifique, IFSAR/OST) et Désirée Zaugg (Child Rights Advocacy, UNICEF). Elle a été publiée conjointement par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR) du Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse orientale (OST).

© Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein / OST – Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale

Langue de la version originale: allemand
Traduit en: français, italien

Conception graphique et mise en page: Bureau Haeberli, Zurich
Relecture: Andrea Kippe
Conception graphique et mise en page du questionnaire :
Superdot – visualizing complexity, Bâle

Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
Pfungstweidstrasse 10, 8005 Zurich
+41 44 317 22 66
info@unicef.ch

Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR)
Département Travail Social, OST – Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale
Rosenbergstrasse 59, 9001 St. Gall
+41 58 257 18 80
ifsar@ost.ch

Proposition de citations

Brüscheiler, Bettina; Cavelti, Gianluca; Falkenreck, Mandy; Gloor, Sybille; Hinder, Nicole; Kindler, Tobias; Zaugg, Désirée (2021): Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes Étude sur les droits de l'enfant 2021 Suisse et Liechtenstein Publiée par l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut IFSAR, Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale. Zurich et St. Gall

Les droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes

Étude sur les droits de l'enfant 2021
Suisse et Liechtenstein

Bettina Brüscheiler, Gianluca Cavelti,
Mandy Falkenreck, Sybille Gloor, Nicole Hinder,
Tobias Kindler, Désirée Zaugg

Avant-propos



Les enfants et les adolescents sont des experts dans tous les domaines qui se rapportent à leur vie: ils perçoivent le monde qui les entoure, y trouvent leur place à leur manière et contribuent activement à le façonner. Les enfants et les jeunes introduisent leurs propres besoins et défis. Ils ont leurs propres idées, leur propre avis, leur propre voix. Et ils ont des droits. Ces droits sont indivisibles et doivent être respectés dans leur globalité et au niveau de la société dans son ensemble. Il incombe aux adultes d'écouter les enfants et les adolescents, de prendre au sérieux les sujets qui les intéressent, leurs préoccupations, leurs appréhensions, leurs idées et leur volonté d'agir afin de leur permettre de participer activement et naturellement aux processus.

En ce qui concerne le stade d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, l'on constate que dans leur majorité, les enfants et les adolescents ne manquent de rien de vital en Suisse et au Liechtenstein. Des lacunes apparaissent néanmoins dans l'application des droits de l'enfant et sont susceptibles de restreindre le déploiement du potentiel inhérent de la société. Nous avons le devoir d'utiliser les possibilités et ressources à notre disposition de sorte à assurer aux enfants et adolescents le meilleur développement possible. Les enfants et les jeunes sont en effet la jauge d'une société: s'ils se portent bien, cela a des répercussions positives dont nous profitons tous. Il ressort clairement de la présente étude sur les droits de l'enfant que des progrès peuvent encore être accomplis à cet égard en Suisse et au Liechtenstein.

La présente étude aborde la question plus large de la manière dont la Convention des droits de l'enfant est mise en œuvre, de la perspective des enfants et des jeunes, dans les domaines de vie centraux que sont la famille, l'école, les loisirs et le lieu de domicile. Au total, 1715 enfants et jeunes vivant en Suisse et au Liechtenstein ont participé à l'enquête effectuée en

ligne. L'étude a été réalisée grâce à une coopération constructive entre l'UNICEF Suisse et Liechtenstein et l'Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR) du Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale. Cela a permis de constituer une importante coalition de la société civile et du monde scientifique dans le but de s'engager conjointement au profit des intérêts et préoccupations des enfants et des jeunes ainsi que de l'application de leurs droits.

Le présent rapport présente les résultats de l'étude sur les droits de l'enfant. Celle-ci est à la fois instructive et préoccupante: des enfants et des adolescents relèvent qu'ils n'ont guère de loisirs et d'occasions de se détendre, font état d'expériences de violence et de discrimination et jugent que leurs possibilités de participation sont limitées. Par ailleurs, elle montre que la pauvreté enfantine demeure un sujet de société central en Suisse et au Liechtenstein. Dans tous les domaines thématiques abordés, l'on constate que des enfants et des jeunes défavorisés socio-économiquement ont moins de possibilités de faire valoir leurs droits. Ils ont moins d'occasions de participer, sont plus souvent discriminés et plus fréquemment confrontés à la violence.

En tant que société, nous devrions nous fixer l'objectif d'appliquer la Convention des droits de l'enfant dans sa globalité en portant une attention particulière aux enfants et aux jeunes les plus vulnérables. Une clé dans cette perspective - la plus centrale selon nous - consiste à impliquer systématiquement les enfants et les jeunes dans toutes les décisions les concernant. L'avis et les expériences des enfants et des jeunes ayant été directement sollicités dans la présente étude, celle-ci peut être considérée comme un premier pas dans cette direction. C'est à présent aux adultes de combler les lacunes qu'ils ont mises en évidence. Les enfants et les jeunes devraient à nouveau jouer un rôle clé dans ce processus par le fait de les impliquer, en qualité d'expertes et d'experts, dans la planification et la réalisation de toutes les mesures susceptibles d'influencer les sphères de vie les concernant. Ensemble, nous pouvons créer un monde dans lequel la violence, l'exclusion et la pauvreté n'ont plus leur place.

Nous exprimons toute notre gratitude aux enfants et adolescents qui ont participé au sondage Vos réponses, chers enfants, chères adolescentes et chers adolescents, nous aident, nous les adultes, à mieux comprendre ce que vous vivez, comment vous le vivez et ce qu'il faudrait entreprendre pour que les droits de l'enfant occupent à l'avenir une place fixe et évidente dans tous les domaines de la vie en Suisse et au Liechtenstein.

Bettina Junker, directrice générale d'UNICEF Suisse et Liechtenstein

Christian Reutlinger, co-directeur de l'Institut IFSAR du Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale.

La voix des enfants et des jeunes est claire : la route est longue ! La présente étude met en exergue que des pays comme la Suisse ont encore de nombreux défis à relever et des lacunes à combler en matière de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, et ce de manière urgente. Cette étude a l'avantage de dresser un tableau complet, et parfois préoccupant, sur le bien-être des enfants et des jeunes ainsi que sur la garantie de leurs droits. Elle doit indéniablement nous interpeller comme société. L'univers des enfants et des jeunes interrogés montrent clairement que l'accès à un monde dans lequel ils bénéficient pleinement de leurs droits dépend largement de la vision et de l'action des adultes. Leurs voix, leurs interrogations, leurs suggestions doivent être entendues et prises comme sources d'inspiration tout en acculturant l'avancée de notre société.



Foto: studioequid.ch

Flávio Borda D'Água, historien et délégué UNICEF Suisse et Liechtenstein

Dobbiamo imparare a riconoscere il diritto dei bambini alla propria opinione, ascoltarla e prendere sul serio le loro necessità. Perché lo richiede Convenzione per i diritti dell'infanzia. E soprattutto, perché lavorare con bambini e giovani schiude nuovi mondi. Dare forma al presente e al futuro insieme a loro stimola ed è nel contempo fonte di ispirazione. Quello di consultare bambini e giovani è un approccio che va attuato con coerenza, a tutti i livelli e in tutte le situazioni che li riguardano. Il presente studio sui diritti dell'infanzia svolge un contributo decisivo in tal senso.



Flavia Marone, Presidente, Castellinaria festival del cinema giovane

Die UNO-Kinderrechtskonvention sieht vor, dass der Stimme von Kindern und Jugendlichen mehr Gewicht verliehen wird. Kinder und Jugendliche müssen als relevante gesellschaftliche Bevölkerungsgruppe anerkannt und einbezogen werden. Die vorliegende Kinderrechte-Studie setzt hierzu ein Zeichen. Ich erachte die darin erfolgte Konsultation von Kindern und Jugendlichen als wichtigen Schritt in eine Richtung, in die Liechtenstein und die Schweiz konsequent weitergehen müssen. Aus der Kinder- und Jugendperspektive auf die Umsetzung der Kinderrechtskonvention im eigenen Land zu blicken, eröffnet eine ganz neue Perspektive und ist für unsere Gesellschaft von grosser Bedeutung. Die Herangehensweise in der Studie gibt den Daten entsprechend grosses Gewicht. Wir müssen die neu gewonnenen Erkenntnisse ernst nehmen und zusammen mit Kindern und Jugendlichen nach Lösungen suchen.



Claudia Fritsche, Ehemalige UNO-Botschafterin, Delegierte bei UNICEF Schweiz und Liechtenstein

Contenu

Contexte et cadre conceptuel de l'étude	8
Structure méthodologique de l'étude	10
Approche méthodologique	10
Description de l'échantillon	10
Les droits de l'enfant en famille	12
La vie de famille des enfants et des jeunes	14
Droit à l'encouragement et au bien-être dans la famille	15
Droit à la protection et de grandir sans violence dans la famille	16
Droit à la participation et à la codétermination dans la famille	17
Les droits de l'enfant à l'école	18
Droit à l'encouragement et au bien-être à l'école	20
Droit à la protection et de grandir sans violence à l'école	20
Droit à la participation et à la codétermination à l'école	22
Les droits de l'enfant dans les loisirs	24
Droit à l'encouragement et au bien-être dans les loisirs	26
Droit à la protection et de grandir sans violence dans les loisirs	27
Droit à la participation et à la codétermination dans les loisirs	29

Les droits de l'enfant au lieu de domicile **30**

Droit à l'encouragement et au bien-être au lieu de domicile	32
Droit à la protection et de grandir sans violence au lieu de domicile	33
Droit à la participation et à la codétermination au lieu de domicile	34

Famille, école, loisirs, lieu de domicile: l'application des droits de l'enfant **36**

Droit à l'encouragement et au bien-être	37
Droit à la protection et de grandir sans violence	38
Droit à la participation et à la codétermination	40

Recommandations **45**

Droit à l'encouragement et au bien-être: moins de pression à la performance, plus d'espaces de liberté!	46
Droit à la protection et de grandir sans violence: lutter contre la violence, le harcèlement et les discriminations!	48
Droit à la participation et à la codétermination: retards à rattraper à l'école et au lieu de domicile!	50
Enfants et jeunes vulnérables: veiller à l'égalité des chances!	52

Bibliographie **54**

Contexte et cadre conceptuel

La présente étude fournit pour la première fois une appréciation globale de la mise en œuvre des droits de l'enfant de la perspective des enfants et des jeunes en Suisse et au Liechtenstein. Elle prolonge ainsi de récentes recherches sociologiques et pédagogiques sur l'enfance qui avaient apporté et établi ces dernières années une base scientifique fondée pour évaluer la situation de vie des enfants et des jeunes de leur propre perspective (pour l'Allemagne Andresen und Neumann 2018; pour la Suisse notamment Tausendfreund et al. 2020). Perspective de l'enfant veut dire: dans le cadre de l'étude, des enfants et des adolescents ont été interrogés directement sur leur appréciation, ont ainsi été pris au sérieux et considérés comme étant les expertes et les experts de leur vie.

Sur le plan conceptuel, la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant (CDE), laquelle avait été adoptée à l'unanimité par les Nations Unies en 1989, constitue le point de référence central de l'étude. Signée à ce jour par 196 États, la Convention est ainsi le traité international le plus largement ratifié dans le domaine du droit public. Le Liechtenstein l'a ratifiée en 1995 et la Suisse en 1997. Par la suite, les deux nations ont également signé les protocoles facultatifs. La Convention et les protocoles facultatifs qui la complètent font ainsi partie de leur législation nationale. La Convention des droits de l'enfant confère pour la première fois à tous les enfants, de 0 à 18 ans, un statut universellement reconnu de sujets juridiques à part entière, ce qui signifie que leurs droits ne doivent pas être acquis ni mérités, mais leur reviennent de facto. Les droits de l'enfant sont répertoriés dans 54 articles et tiennent compte des besoins spécifiques des enfants et des jeunes. Ils s'appliquent individuellement à chaque enfant et à chaque jeune, dans tous les domaines de leur vie.

«L'architecture des droits de l'enfant», selon les principes développés par Jörg Maywald en 2012, sert fréquemment de cadre de référence pour catégoriser les droits entre protection, encouragement et participation. Ce concept des trois piliers - les «3 P» en anglais pour prise en charge, protection, participation (Hammarberg 1990) - permet de situer les droits multiples et multiformes des enfants dans une trame et d'en synthétiser la complexité:

- sont considérés comme des droits dits d'encouragement tous ceux qui favorisent le meilleur développement possible et le bien-être d'un enfant ou d'un jeune. Cela comprend un large spectre de droits tels que par exemple des moyens financiers suffisants pour assurer un niveau de vie approprié, l'accès au système de santé et à l'éducation,

mais également des ressources immatérielles telles que l'amour et l'amitié, des moyens d'action et de décision, des espaces physiques et mentaux pour évoluer ou favoriser l'estime de soi.

- Les droits relevant de la protection sont associés à l'objectif de tenir compte des besoins particuliers en matière de protection des enfants et des jeunes. Ces droits doivent les protéger pleinement de toute forme de violence physique et psychologique, des abus, de l'exploitation et de tout type de maltraitance.
- Les droits dits de participation reconnaissent les enfants et les jeunes comme des acteurs à part entière de leur vie. C'est ainsi que la Convention des droits de l'enfant relève que les enfants et les jeunes ont droit à l'information, à la participation et à la codétermination dans tous les domaines les concernant directement ou indirectement.

Par leur ratification de la Convention, la Suisse et le Liechtenstein s'engagent à procéder régulièrement à des monitorings sur l'avancement de la mise en œuvre des droits de l'enfant. Toutefois, l'évaluation approfondie de celle-ci en Suisse et au Liechtenstein nous confronte toujours à des défis de taille: malgré les décennies écoulées depuis l'adoption de la CDE, il n'existe toujours pas, ni en Suisse ni au Liechtenstein, un ensemble d'indicateurs à même de permettre un monitoring de grande envergure de tous les droits des enfants et des jeunes dans tous les domaines de leur vie. Cela implique des lacunes sur les plans de l'information et des données et nous ne disposons d'aucune vision globale de la manière dont les enfants et les jeunes se portent en Suisse et au Liechtenstein. Il s'agirait pourtant d'une condition de base en vue d'améliorations durables et de la possibilité d'accompagner et de contrôler les évolutions. Par ailleurs, les données scientifiques disponibles actuellement sur la situation de vie des enfants et des jeunes émanent principalement d'adultes. Il serait de ce fait souhaitable d'impliquer systématiquement les enfants et les jeunes dans de tels processus les concernant directement et, par exemple, de les prendre également en considération et au sérieux en tant qu'experts dans le cadre de projets de recherche afin d'appliquer par ce biais leurs droits de participation ancrés dans la Convention. À ce jour, il n'existe donc guère de données en Suisse et au Liechtenstein sur la manière dont les enfants perçoivent la mise en œuvre de leurs droits de leur propre perspective subjective et quels changements ou améliorations ils souhaiteraient à cet égard. Dans la perspective des 5^e et 6^e procédures de rapports étatiques de la

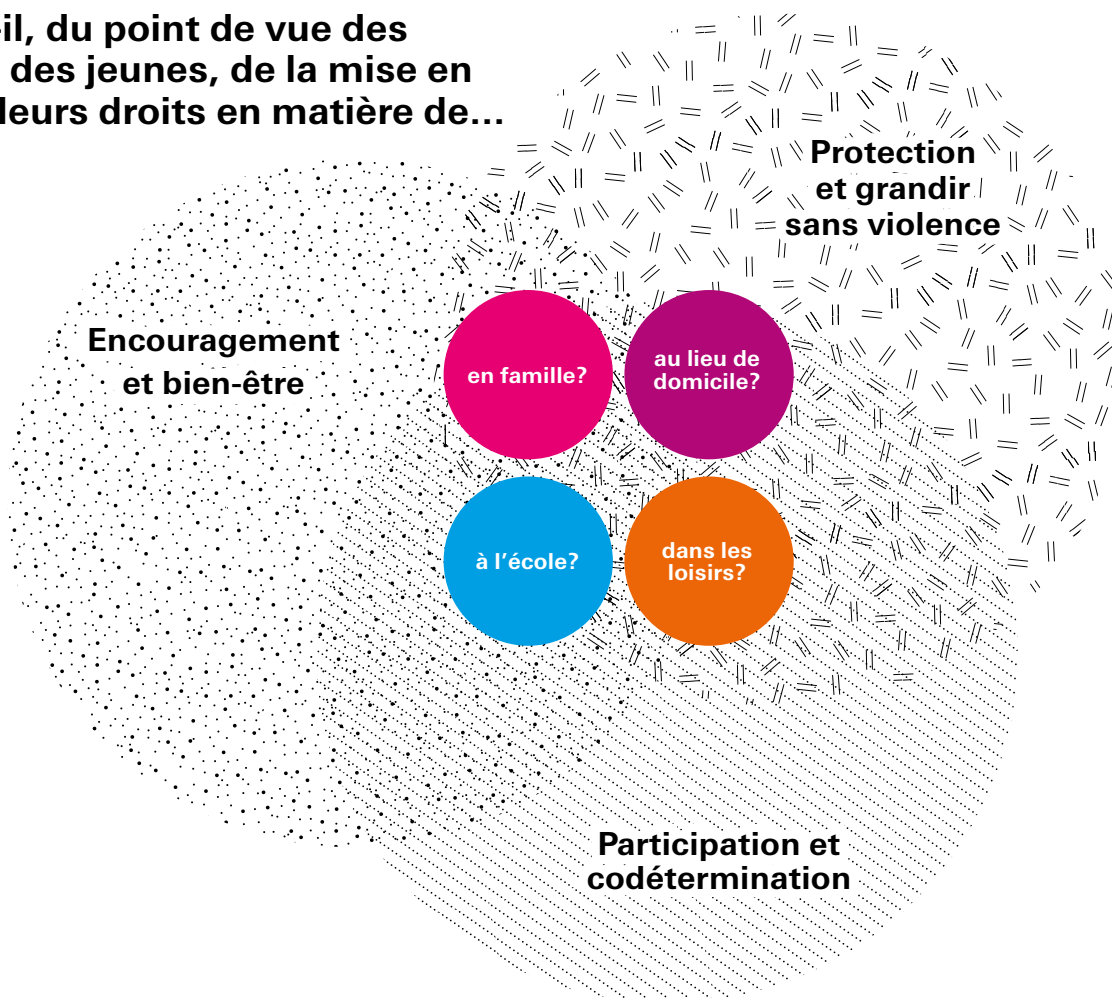
Suisse, l'UNICEF Suisse et Liechtenstein a décidé, en collaboration avec l'Institut pour le travail social et les espaces sociaux (Institut für Soziale Arbeit und Räume, IFSAR) du Département Travail Social de l'Université des Sciences Appliquées de Suisse Orientale, de réunir des perceptions et opinions d'enfants et de jeunes vivant en Suisse et au Liechtenstein en matière de mise en œuvre de leurs droits. Cela devrait également leur permettre de trouver une écoute au niveau politique et d'initier des changements.

Le but de l'étude est donc de cerner, de la perspective d'enfants et de jeunes, ce qu'il en est en Suisse et au Liechtenstein concernant la mise en œuvre des droits de l'enfant. Afin d'en obtenir une vision aussi large et globale que possible, les droits relevant de la protection, de l'encouragement et de la participation ont été retenus comme point de départ central de l'enquête, complétés par d'autres droits comme par exemple le droit à la non-discrimination et des aspects liés au bien-être matériel. Sur le plan conceptuel, l'étude s'est également référée au niveau de l'élaboration à l'approche de l'UNICEF sur le bien-être des enfants (UNICEF Innocenti 2007), associée à l'objectif de favoriser le caractère opérationnel des

droits relevant de la protection, de l'encouragement et de la participation dans le questionnaire. L'approche centrée sur le bien-être de l'enfant «Child Well-Being Approach» (Andresen et Neumann 2018) se réfère à la Convention des droits de l'enfant et se perçoit comme un concept multidimensionnel comprenant les six dimensions suivantes: bien-être matériel, santé et sécurité, éducation, relations familiales et amicales, modes de comportement et risques, dont par exemple une alimentation saine ou des expériences de violence, ainsi que le bien-être subjectif, respectivement l'appréciation subjective de celui-ci. Ce dernier aspect, l'appréciation subjective de son propre bien-être, a notamment été pris en considération dans la présente étude. Le concept de bien-être montre à quel point il est important de tenir compte de tous les domaines faisant partie de la vie des enfants et des jeunes. Les enfants et les jeunes ont ainsi été interrogés dans le cadre de l'étude sur leur perception de la mise en œuvre de leurs droits centraux dans les principaux domaines de leur vie que sont la famille, l'école, les loisirs et le lieu de domicile.

Les questions centrales suivantes en ont résulté pour l'étude:

Qu'en est-il, du point de vue des enfants et des jeunes, de la mise en œuvre de leurs droits en matière de...



Structure méthodologique

Approche méthodologique

Entre le 20 novembre 2019 et le 1^{er} juin 2020, des enfants et des jeunes âgés de 9 à 17 ans et vivant en Suisse et au Liechtenstein ont été invités à participer à un sondage écrit.* Le questionnaire mis en ligne était publié sur www.kidsunited.ch et s'adressait explicitement, par sa forme et ses formulations, au groupe d'âge visé, c'est-à-dire qu'il n'était pas prévu que des adultes se substituent aux participants visés.

L'échantillon a été constitué sur une base aléatoire; la distribution et la promotion du questionnaire se sont effectuées par le biais d'associations professionnelles et de réseaux actifs dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse ainsi que par le truchement d'écoles à l'échelon national en Suisse et au Liechtenstein.

Les résultats ont été évalués selon des méthodes univariées et bivariées de la recherche sociale quantitative. À cet effet, les données collectées ont été entièrement anonymisées dans le cadre de l'épuration des données et analysées dans le logiciel SPSS. Les questions ouvertes utilisées dans le questionnaire ont été regroupées et catégorisées de manière analytique par contenu en se référant à Philipp Mayring (2015).

Description de l'échantillon

1826 personnes au total ont participé à l'enquête. Parmi celles-ci, 111 participant-e-s ont été écartés dans le cadre de l'épuration des données, soit parce qu'ils ne correspondaient pas à la catégorie d'âge visée, n'étaient pas domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein ou parce que les réponses fournies n'étaient pas plausibles. Cette présentation des résultats s'appuie par conséquent sur les réponses de 1715 enfants et jeunes, dont 287 (16,7%) vivent au Liechtenstein et 1428 (83,3%) en Suisse. 1533 participants (89,4%) ont répondu au questionnaire en allemand, 113 (6,6%) en italien et 69 (4,0%) en français. 55,6% des sondés ont indiqué être de sexe féminin, 44,2% de sexe masculin et 0,2% se sont classés dans la catégorie «divers» 22,6% des participants étaient âgés de 9 à 11 ans, 49,1% de 12 à 14 ans et 28,3% de 15 à 17 ans. 83,7% des sondés possédaient la nationalité suisse ou liechtensteinoise. La langue la plus fréquemment parlée à la maison était l'une des langues nationales de la Suisse et du Liechtenstein, l'allemand, le français, l'italien ou le romanche (au total 80,3%), suivies par l'albanais (3%), le portugais (2,4%), l'espagnol (1,9%), le turc (1,9%), l'anglais (1,4%), le serbe (1,0%), le tamoul (1,0%), le bosniaque (0,7%) et le tigrinia (0,6%).

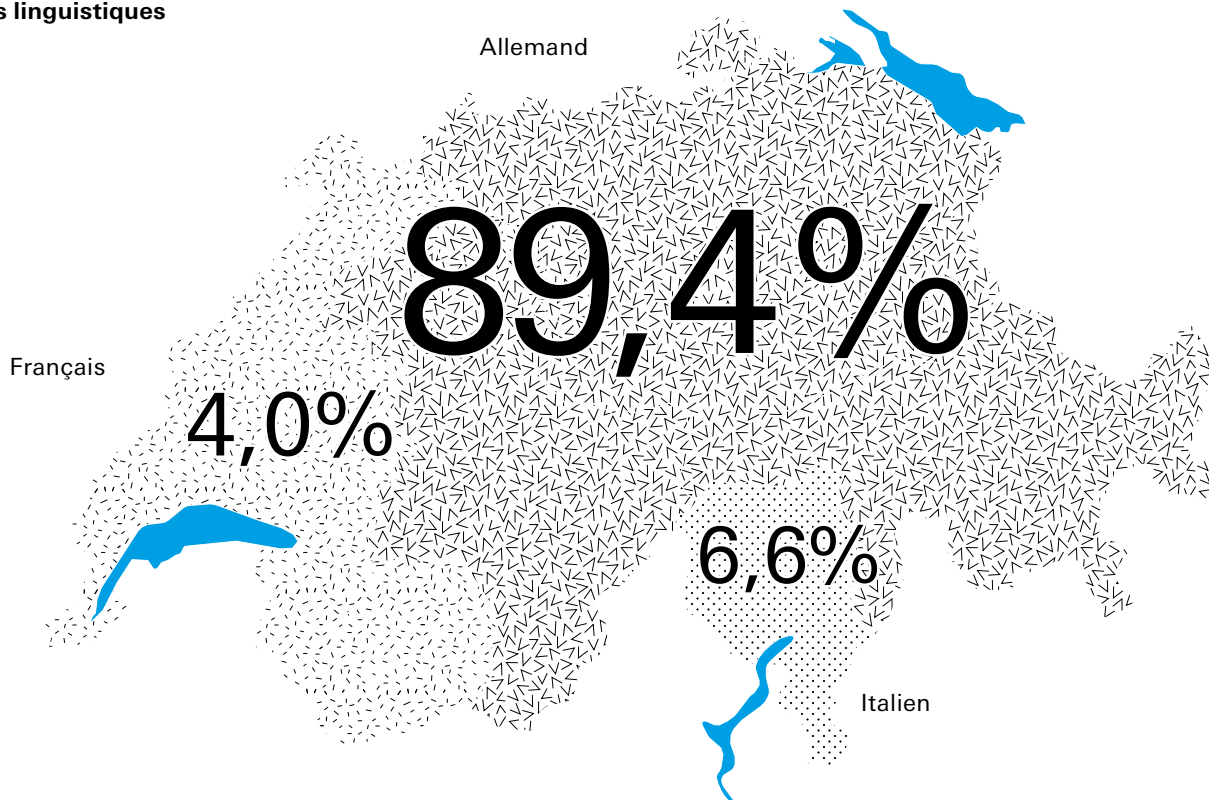
Sur le plan du contenu, la première question posée

aux enfants et aux adolescents dans le questionnaire était: «As-tu déjà entendu parler des droits de l'enfant ou lu quelque chose à ce sujet?». 91,1% des enfants et des jeunes ayant participé avaient déjà entendu parler au moins une fois des droits de l'enfant. L'école semble jouer un rôle particulier dans la transmission des droits de l'enfant: 78,5% des enfants et des jeunes ont répondu avoir été en contact avec les droits de l'enfant à l'école, contre 37,4% en famille et 34,3% par le biais des médias numériques. Parmi les autres sources centrales, ils ont également indiqué les magazines et journaux, la télévision, des amis, des parlements et conseils d'enfants ainsi que des offres de professionnels de l'enfance et de la jeunesse.

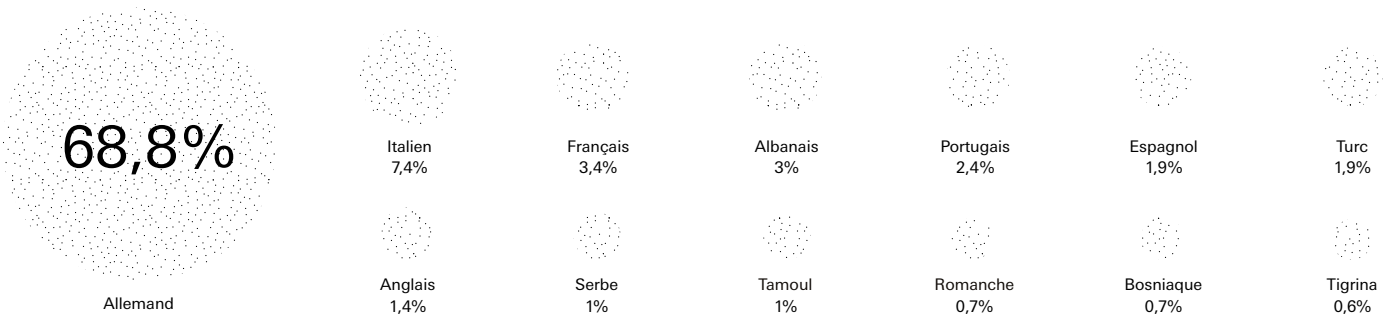
* Pendant la mise en ligne des questionnaires, la Suisse et le Liechtenstein étaient (partiellement) confinés entre mars et mai 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, ou soumis à des mesures telles que la fermeture des écoles, d'offres de loisirs, d'activités avec les enfants et les jeunes, ou des restrictions dans les regroupements dans l'espace public. Un peu plus de la moitié des questionnaires remplis par des enfants et des jeunes l'a été pendant le confinement. L'ampleur dans laquelle les mesures ainsi que les expériences y relatives des enfants et des jeunes ont pu influencer leurs réponses aux questions et, par conséquent, le résultat de l'enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation systématique.

Échantillon N=1715

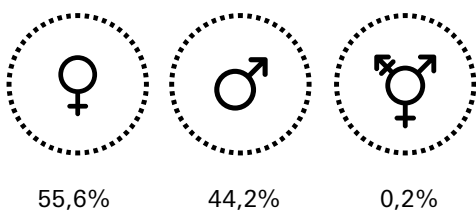
Régions linguistiques



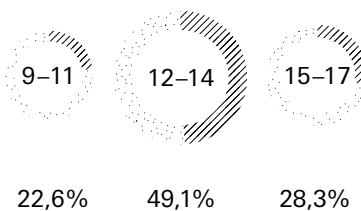
Langues



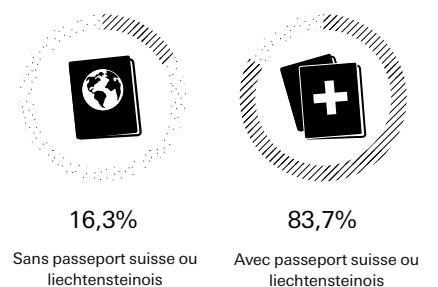
Sexe



Groupes d'âge



Nationalité



Les droits de l'enfant dans la famille



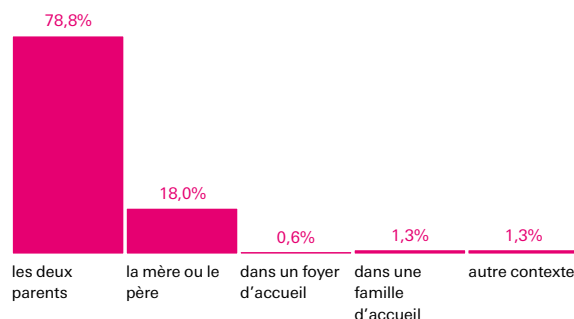
La famille est toujours considérée comme l'un des lieux de vie et de socialisation les plus centraux des enfants. C'est ici que les enfants peuvent se retirer et trouvent la sécurité affective, en plus de la satisfaction de leurs besoins matériels. Au sein de la famille, les enfants et les jeunes interagissent avec des adultes et, le cas échéant, avec des frères et sœurs, dans le cadre de relations personnelles inter et intragénérationnelles (Pupeter et Schneekloth 2018). Alors que la famille nucléaire classique a longtemps été considérée comme la principale instance de socialisation primaire (Mollenhauer et al. 1978, p. 188), les activités éducatives et pédagogiques des enfants sortent de plus en plus des relations familiales étroites de nos jours (Hurrelmann 2006, p. 190) et d'autres formes familiales ainsi que d'autres sphères de vie sont reconnues et renforcées comme instances de socialisation centrales (Biermann et al. 2013, p. 81).

La vie de famille des enfants et des jeunes

En considérant la structure familiale dans laquelle vivent les enfants et les jeunes en Suisse et au Liechtenstein, l'on constate d'abord que la grande majorité d'entre eux, soit environ 79%*, vit dans des familles dites nucléaires (Pupeter et Schneekloth 2018; Confédération suisse 2017), c'est-à-dire avec les deux parents. Environ 18%, soit près d'un cinquième des enfants et des jeunes ayant participé à l'étude, vivent dans des familles monoparentales, avec leur père ou leur mère. Par ailleurs, la présente étude a également effectué une distinction entre les enfants ou les jeunes vivant dans une famille d'accueil (1,3%) ou dans un foyer d'accueil (0,6%).

Avec qui habites-tu?

N=1671



L'image se concrétise encore en ajoutant le nombre de frères et sœurs: la forme familiale la plus fréquente au sein de laquelle les enfants et les jeunes vivent en Suisse et au Liechtenstein est celle de la famille nucléaire avec deux enfants, c'est-à-dire que

les deux parents vivent avec deux enfants dans un ménage. 51% environ des enfants et des jeunes ayant indiqué vivre avec leurs deux parents le faisaient dans un tel ménage de quatre personnes. La proportion d'enfants uniques vivant dans une famille nucléaire était d'environ 9%. 27% des enfants vivent dans une famille nucléaire comptant trois enfants et 13% dans une famille nucléaire d'au moins quatre enfants. Les proportions sont un peu différentes dans les familles monoparentales: celles-ci comptent aussi majoritairement deux enfants ou davantage, mais la proportion d'enfants uniques excède d'environ 20% celle constatée dans une famille nucléaire alors que la proportion d'enfants ayant plus d'un frère ou sœur est de 37% inférieure.

Le thème de la pauvreté enfantine a également été abordé dans l'étude afin de fournir, en plus des aspects relatifs à la structure familiale, des indications quant à la situation socio-économique des enfants et des jeunes dans leur famille en Suisse et au Liechtenstein. Près de 10% de l'ensemble des enfants et des jeunes de moins de 18 ans vivant en Suisse et au Liechtenstein sont touchés par la pauvreté (Amt für Soziale Dienste, Liechtenstein 2008; Office fédéral de la statistique OFS 2021). Les familles monoparentales ainsi que les familles de plus de deux enfants sont considérées comme particulièrement exposées à la pauvreté. La pauvreté enfantine représente par conséquent également un thème sociétal et politique d'importance en Suisse et au Liechtenstein.

La recherche a recours à divers concepts afin de réunir des données sur la pauvreté enfantine (Pupeter et al. 2018). Du fait que la présente étude part des expériences et perspectives des enfants et des jeunes, nous nous sommes surtout intéressés aux variables susceptibles de fournir des informations sur la situa-

* Pour une meilleure lisibilité, les pourcentages sont arrondis dans la suite du texte.

tion financière, mais également sur les chances de prendre part à la vie sociale. Ce faisant, nous étions conscients que l'approche ne fournirait qu'une vision partielle du contexte de vie général. L'étude n'a de ce fait pas de prétention à l'exhaustivité en ce qui concerne le thème de la précarité matérielle. Afin d'évaluer la pauvreté matérielle, nous avons posé des questions aux enfants et aux jeunes dans les cinq dimensions suivantes:

- À la maison, je mange régulièrement des légumes et des fruits.
- Ma famille n'a pas assez d'argent pour que je puisse faire partie du club sportif ou jouer d'un instrument qui me plaît.
- Comme chez nous, c'est très petit et mal isolé, je ne peux pas faire mes devoirs scolaires dans le calme ou je n'ai pas assez de place pour jouer ou me détendre.
- Comme ma famille n'a pas assez d'argent, je reçois des habits qui ont déjà été portés par d'autres enfants.
- Comme nous n'avons pas assez d'argent, nous n'allons pas en vacances.

Alors que les critères de l'âge et du sexe ont été pris en compte de manière inchangée dans l'analyse, la variable «pauvreté matérielle» n'a pas fait l'objet de questions directes, mais ressort comme indice des cinq dimensions et de trois subdivisions: les enfants n'ayant répondu par l'affirmative à aucune de ces questions étaient considérés comme «non touchés par la pauvreté matérielle», une réponse affirmative comme «en partie touchés par la pauvreté matérielle», deux réponses affirmatives ou plus comme «fortement touchés par la pauvreté matérielle». Il ressort de cette base l'image suivante en ce qui concerne l'étude sur les droits de l'enfant: environ 77% des enfants et des jeunes interrogés ne sont pas touchés par la pauvreté, 20% le sont partiellement et 3% en sont fortement touchés (N=1638).

Droit à l'encouragement et au bien-être dans la famille

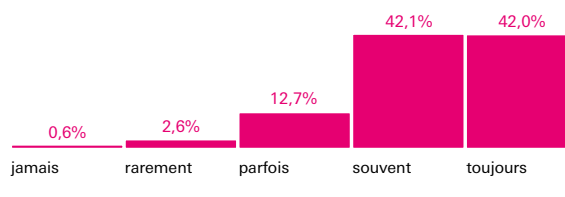
Dans le but de savoir à quel point le droit à l'encouragement et au bien-être était appliqué au sein de la famille, les questions de fond suivantes ont été po-

sées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que tes parents t'écoutent?» et «Tes parents ont-ils du temps pour toi?»

Plus de trois quarts des enfants et des jeunes sondés (84%) ont répondu que leurs parents les écoutent «toujours» ou «souvent». 13% ont déclaré que c'était «parfois» le cas, et tout de même environ 3% «rarement» ou «jamais». À la question suivante, de savoir s'ils souhaiteraient que leurs parents les écoutent plus souvent, 72% ont déclaré être satisfaits alors que 19% voudraient davantage d'écoute de la part des parents.

Est-ce que tes parents t'écoutent?

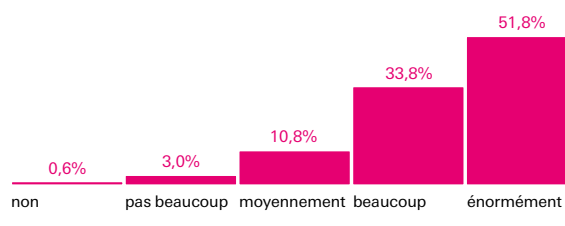
N=1673



L'image ressortant de la question du temps que les parents passent avec leurs enfants est similaire. Là aussi, plus des trois quarts des enfants et des jeunes sondés (86%) indiquent que leurs parents leur consacrent «énormément» ou «beaucoup» de temps. Environ 4% considèrent néanmoins que leurs parents n'ont «pas» ou que «peu» de temps à leur consacrer. À la question consécutive de savoir s'ils voudraient que leurs parents leur consacrent davantage de temps, 78% ont par conséquent indiqué être satisfaits de la situation actuelle, alors que 14% voudraient que leurs parents passent davantage de temps avec eux. 8% ont répondu «cela m'est égal».

Tes parents ont-ils du temps pour toi?

N=1682



«Mes parents favorisent toujours mes frères et sœurs; je veux que cela cesse.»

Afin d'obtenir une image encore plus précise des besoins et souhaits des enfants concernant leur bien-être en famille, la question ouverte «Qu'est-ce qui devrait changer pour que tu te sentes encore mieux / plus à l'aise à la maison?» leur a été posée. Il ressort des 1549 réponses fournies que «rien» ne devrait changer pour un peu plus de la moitié des enfants et des jeunes. Dans les réponses se rapportant au contenu, les enfants et les jeunes indiquent qu'ils voudraient surtout pouvoir vivre de manière plus autonome et prendre davantage de décisions («J'aimerais décider moi-même, p. ex. de l'heure à laquelle je dois rentrer»), moins de disputes en famille («Que mes parents se disputent moins souvent»), déménager («Avoir ma propre chambre»), changement de comportement des parents et/ou des frères et sœurs («Mes parents favorisent toujours mes frères et sœurs, je veux que cela cesse»).

Droit à la protection et de grandir sans violence en famille

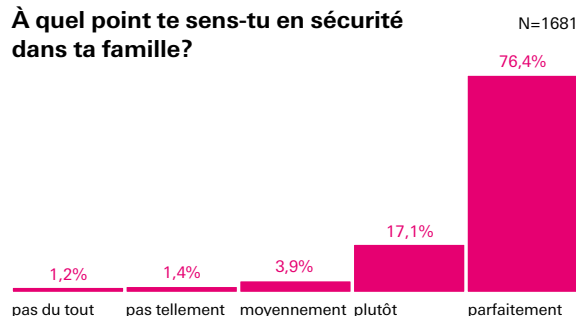
Dans le but de savoir à quel point le droit à la protection et de grandir sans violence était appliqué au sein de la famille, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «À quel point te sens-tu en sécurité dans ta famille?», «Est-ce que tu as déjà été puni-e, confronté-e à de la violence physique ou psychologique en famille?»

«Se parler davantage.»

Une adolescente de 15 ans, canton de Zurich

Environ 94% des enfants et des jeunes interrogés ont répondu se sentir «plutôt» ou «parfaitement» en sécurité dans leur famille. Les quelque 6% qui se sentent «moyennement», «plutôt pas» ou «pas du tout» protégés ont été priés d'indiquer ce qui devrait se passer pour augmenter leur sentiment de sécurité. À cette question ouverte, les enfants et les jeunes ont formulé des réponses telles que: moins de disputes («Les parents devraient arrêter de se disputer»), pas de violence physique ou psychologique («Que ma mère ne me frappe plus»), moins de pression à la performance («Un peu plus de temps libre»), davantage de confiance et de liberté («Me faire confiance et me laisser davantage d'autonomie»),

À quel point te sens-tu en sécurité dans ta famille?



une meilleure communication («Se parler davantage») et davantage de moyens financiers («Plus d'argent»).

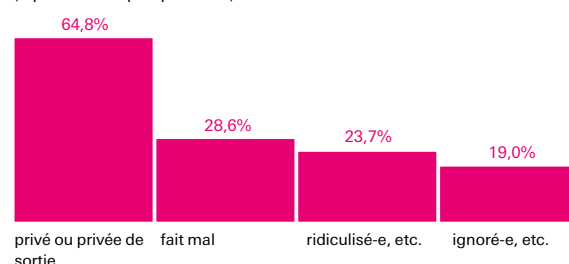
Il était également demandé aux enfants et aux jeunes de s'exprimer sur leurs expériences en matière de sanctions, de violence physique et psychologique au sein de la famille. Un quart environ des enfants et des jeunes sondés ont déclaré que leurs parents leur avaient déjà fait mal (29%) ou qu'ils s'étaient déjà moqués d'eux, en les imitant, les grondant ou les humiliant (24%). À la question des punitions, environ 65% ont répondu avoir déjà dû rester à la maison ou être privés de télévision, de téléphone portable ou de jeux. Seuls environ 23% n'ont jamais rien vécu de tel selon leurs réponses. L'expérience des punitions, de la violence physique et/ou psychologique fait ainsi partie dans la plupart des cas de la vie quotidienne des enfants et des jeunes en Suisse et au Liechtenstein.

Deux différenciations méritent notre attention: d'une part, la répartition en classes d'âge montre que plus l'enfant est grand, plus l'expérience de violences physiques est fréquente. Alors que 23% des 9 à 11 ans ont répondu par l'affirmative à la question de l'expérience de violences physiques, cette proportion atteint déjà 28% parmi les 12 à 14 ans et 34% parmi les 15 à 16 ans, soit un bon tiers des jeunes de cet âge. D'autre part, l'expérience de la violence physique est plus fréquente parmi les enfants et les adolescents partiellement (36%) ou fortement (39%) touchés par la pauvreté matérielle (à titre de comparaison, environ 26% des enfants et des jeunes dans le même cas ne sont pas touchés par la pauvreté matérielle). Une image similaire ressort également concernant la violence psychologique: alors que près des trois quarts des enfants et des jeunes ont déjà été punis, indépendamment de l'âge et du niveau socio-économique, de nettes différences apparaissent quant aux aspects «moqué/moquée, m'a vexé/vexée, insulté/insultée ou imité/imitée» et «ignoré/ignorée»: environ 14% des 9 à 11 ans ont répondu par l'affirmative aux questions leur demandant si leurs parents s'étaient déjà moqués d'eux, les avaient grondés ou humiliés. Parmi les 12 à 14 ans, cette proportion est de 22% et elle grimpe à 34% pour les 15 à 17 ans. Environ 22% des enfants et des jeunes non touchés par la pauvreté matérielle ont déjà expérimenté cette forme de violence psychologique, alors que la proportion est de 29% pour ceux qui en ont partiellement fait l'expérience et de 37% pour ceux qui sont fortement touchés par la pauvreté matérielle.

Mes parents m'ont déjà...

(réponses multiples possibles)

N=1660



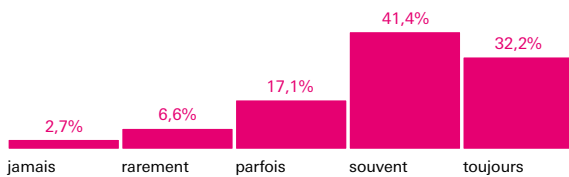
Droit à la participation et à la codétermination dans la famille

Dans le but de savoir à quel point le droit à la participation et à la codétermination était appliqué au sein de la famille, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que tes parents te demandent ton avis?», «Qui prend les décisions majeures de la vie commune dans ta famille?»

Près de trois quarts des enfants et des jeunes sondés ont répondu que leurs parents leur demandent «souvent» ou «toujours» leur avis (74%). C'est «parfois» le cas pour 17% d'entre eux et environ 9% constatent qu'on leur demande «rarement» ou «jamais» leur avis.

Est-ce que tes parents te demandent ton avis?

N=1681

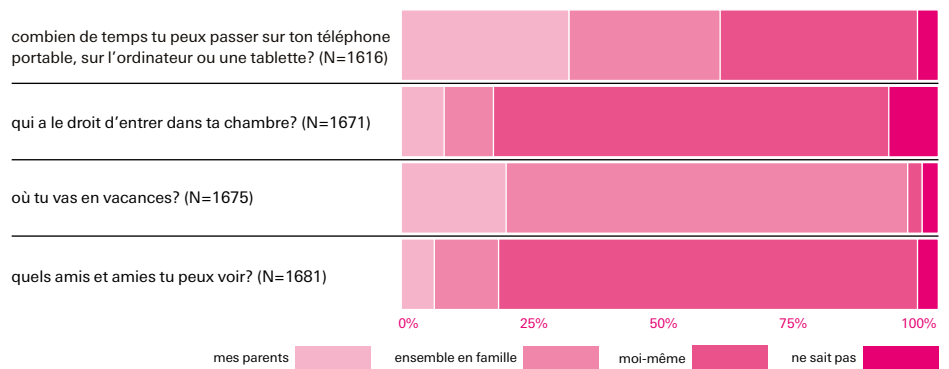


À la question ouverte «Quels sont les sujets importants pour toi dont tu aimerais parler avec tes parents?», 385 des enfants et des jeunes sondés ont apporté une réponse. Les réponses, reproduites ici à titre d'exemples, illustrent les thèmes jugés particulièrement importants par les enfants et les jeunes: école et profession (p. ex.: «Ce qui se passe à l'école»); grandir («Le fait de devenir adulte - comment dois-je faire, qu'est-ce qui est sain?»); éducation et sexualité («Amour et confiance»); vie de famille («Est-ce que vous ne m'aimez que si j'ai de bons résultats?»); pro-

jets d'avenir, craintes et préoccupations («Ce que je ressens vraiment et ce qui me pèse beaucoup»); société, justice sociale («Les problèmes du monde», «politiquement incorrect») et environnement («Changement climatique, alimentation, crises des réfugiés, protection des animaux»). Les sujets abordés par les enfants et les jeunes montrent qu'en plus des aspects liés au fait de grandir et de devenir adultes, avec les questions identitaires que cela implique, ils s'intéressent aussi de manière très différenciée à des questions de société et souhaiteraient pouvoir en parler au sein de la famille.

Lorsqu'il s'agit de processus décisionnels concrets dans le cadre de la famille, l'étude révèle qu'une grande partie des enfants et des jeunes peut y participer, voire décider de manière autonome. En ce qui concerne leur sphère privée (accès à leur chambre, 74%) et l'organisation affective (choix des ami-e-s, 78%), une forte proportion d'enfants et de jeunes peuvent décider eux-mêmes. À la question portant sur le choix de la destination des vacances, environ 75% déclarent que les membres de la famille décident ensemble. Pour l'aspect des médias numériques (temps d'utilisation du téléphone portable, de l'ordinateur et de la tablette), environ 36% sont libres d'en décider eux-mêmes et 29% évoquent une décision commune en famille. Néanmoins, pour les quatre thèmes, certains enfants et jeunes déclarent que la décision est prise exclusivement par les parents, à savoir: environ 8% pour l'accès à leur chambre, 7% pour le choix des amies et des amis, 20% pour la destination des vacances et même 32% pour le temps d'utilisation des outils numériques. Il n'est donc pas étonnant, malgré les résultats majoritairement positifs en matière de codétermination en famille, qu'environ 17% des enfants et des jeunes souhaiteraient davantage de participation. ●

Qui décide...



Les droits de l'enfant à l'école



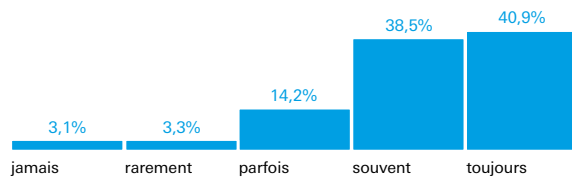
L'école constitue, à bien des égards, un autre lieu de socialisation central et, ainsi, un espace d'expérimentation et d'apprentissage pour les enfants et les jeunes, et ce pas uniquement comme lieu central de la transmission du savoir, mais aussi parce que les enfants et les jeunes y nouent des contacts avec des camarades de leur âge et qu'il s'agit d'un espace qui peut et doit favoriser la participation (Pupeter et Wolfert 2018). À l'école, les enfants et les jeunes acquièrent donc également des compétences sociales majeures dans le cadre de processus d'interaction ancrés sur les plans personnels et structurels qui, dans le meilleur des cas, dépassent la simple acquisition de connaissances (Hurrelmann 2006).

Droit à l'encouragement et au bien-être à l'école

Dans le but de savoir à quel point le droit à l'encouragement et au bien-être était appliqué à l'école, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que tes enseignantes et tes enseignants t'écourent?» et «Tes enseignantes et tes enseignants ont-ils du temps pour toi?».

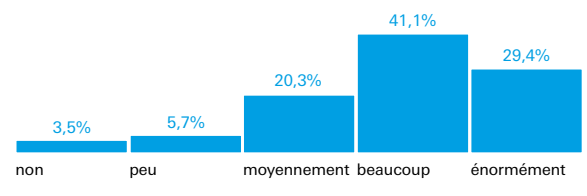
Il ressort des résultats que d'une façon générale, une grande partie des enfants et des jeunes se sent bien à l'école. Les enseignantes et les enseignants constituent, pour la majorité des enfants et des jeunes sondés, des personnes de référence qui leur assurent une écoute suffisante et leur consacrent suffisamment de temps. C'est ainsi qu'un peu plus de 79% indiquent que les enseignantes et les enseignants les écourent «souvent» ou «toujours». Néanmoins, environ un enfant sur cinq - 18% - voudrait que l'enseignant-e l'écoute davantage.

Est-ce que tes enseignantes et tes enseignants t'écourent? N=1658



À la question du temps que l'enseignante ou l'enseignant leur consacre, environ 71% considère que c'est «beaucoup» ou «énormément». Mais en même temps, cela veut aussi dire que plus d'un quart des enfants sont d'avis que leur enseignant-e n'a pas suffisamment de temps pour eux: sur une échelle de un à cinq, ils ont indiqué un, deux ou trois à cette question. À la question suivante, de savoir s'ils souhaiteraient que leur enseignante ou leur enseignant leur consacre davantage de temps, 76% des enfants et des jeunes ont répondu «non» et 14% ont dit que ce n'était pas important pour eux. Seuls 10% voudraient que leur enseignant-e leur consacre effectivement davantage de temps.

Tes enseignantes et tes enseignants ont-ils du temps pour toi? N=1665



1461 enfants et jeunes ont répondu à la question ouverte «Qu'est-ce qui devrait changer pour que tu te sentes plus à l'aise / encore mieux à l'école?». Près de la moitié d'entre eux considère que «rien» ne devrait changer. Parmi les enfants et les jeunes qui souhaiteraient un changement, les sujets prioritaires suivants sont ressortis: moins de disputes, conflits, violence, mobbing ou racisme («Moins d'exclusion et de préjugés»), moins de stress et de pression à la performance, plus de temps libre («Pas autant de devoirs à domicile»), adaptations spatiales («Je voudrais une salle pour être avec les amis, les espaces communs sont aussi utilisés pour des cours»), davantage de codétermination et être davantage pris au sérieux («Un instituteur était très injuste avec nous – nous nous en sommes plaints auprès du directeur, mais ils ont tous fait comme si de rien n'était. Ils ne nous ont même pas crus»).

Droit à la protection et de grandir sans violence à l'école

Pour savoir à quel point le droit à la protection et de grandir sans violence à l'école est appliqué, nous avons interrogé les enfants et les jeunes sur leur sentiment de sécurité à l'école et s'ils y avaient déjà fait l'expérience de sanctions ou de violence physique ou psychologique.

La grande majorité des enfants et des jeunes se sent «plutôt» ou «parfaitement» en sécurité à l'école. Les désirs de changement évoqués par les enfants et les jeunes pour se sentir davantage en sécurité à l'école révèlent une grande diversité. Les quelque 15% qui

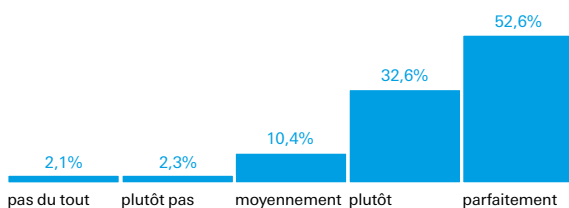
«...moins de stress et de pression ...»

Une adolescente de 15 ans, Liechtenstein

se sentent «moyennement», «plutôt pas» ou «pas du tout» en sécurité ont été priés d'indiquer ce qui devrait se passer pour que leur sentiment de sécurité augmente. À cette question ouverte, les enfants et les jeunes ont formulé des réponses telles que moins de violence physique et psychologique («Que les autres enfants arrêtent de me harceler»), un changement d'attitude de la part des enseignant-e-s («Les profs doivent aussi écouter les élèves et pas toujours favoriser les filles»), une adaptation du système scolaire («Plus de temps/moins de stress et de pression») davantage de cohésion au sein de la classe («Certains camarades devraient se montrer plus respectueux»).

A quel point est-ce que tu te sens en sécurité dans ton école?

N=1667

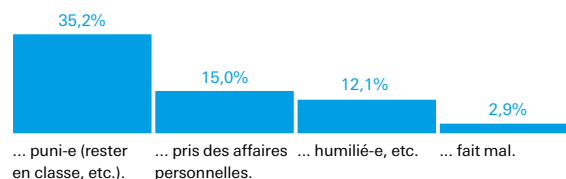


Des questions étaient également posées aux enfants et aux jeunes concernant des expériences de sanctions et de violence à l'école. Plus d'un enfant sur trois - environ 36% - a déjà fait l'expérience de punitions telles que rester en classe en fin de journée, aller derrière la porte ou devoirs en plus. 15% des enfants et des jeunes ont déjà été privés d'objets personnels en guise de punition, du téléphone portable par exemple. 12% déclarent que leur enseignant-e ou leur enseignant s'est déjà moqué d'eux, les a singés, vexés ou humiliés, et selon 3% des enfants et des jeunes sondés, l'enseignant-e leur a déjà fait mal. Néanmoins, les enfants et les jeunes sont aussi plus de la moitié - 52% - à n'avoir jamais connu ni sanctions ni violence de la part de leur enseignant-e. En ce qui concerne les expériences de punitions et de violence à l'école, des différences significatives apparaissent selon l'âge et le sexe. La valeur moyenne augmente parallèlement à l'âge. Par ailleurs, les expériences de violence sont significativement plus nombreuses pour les garçons que pour les filles. À raison de 4%, les garçons sont en moyenne deux fois plus nombreux que les filles (2%) à avoir déjà vécu des expériences de violence physique de la part de l'enseignant-e. La fréquence de la violence psychologique et des punitions est aussi nettement plus grande parmi les garçons.

Mon enseignant ou mon enseignante m'a déjà...

N=1701

(réponses multiples possibles)

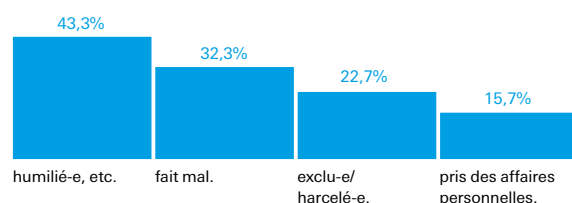


La violence et le harcèlement sont fréquents entre enfants et jeunes: plus de 43% d'entre eux ont déjà subi des moqueries, des humiliations, des vexations ou été imités par d'autres élèves. Un enfant sur trois environ (32%) a déjà été victime de violences physiques de la part de camarades. 23% déclarent s'être déjà sentis exclus ou harcelés par d'autres élèves et près de 16% s'être fait dérober des affaires personnelles, comme le téléphone portable par exemple. Là encore, des différences apparaissent selon le sexe: la proportion d'enfants et de jeunes ayant déjà subi des expériences de violence est significativement moins élevée parmi les filles que parmi les garçons.

D'autres élèves m'ont déjà...

N=1643

(réponses multiples possibles)



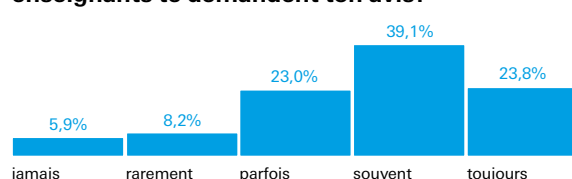
Droit à la participation et à la codétermination à l'école

Dans le but de savoir à quel point le droit à la participation et à la codétermination était appliqué à l'école, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que tes enseignantes et tes enseignants te demandent ton avis?», «Qui prend les décisions importantes à l'école?».

63% des enfants et des jeunes déclarent que leurs enseignantes et leurs enseignants leur demandent souvent leur avis. 37% en revanche pensent que ce n'est jamais, rarement, voire seulement parfois, le cas.

Est-ce que tes enseignantes et tes enseignants te demandent ton avis?

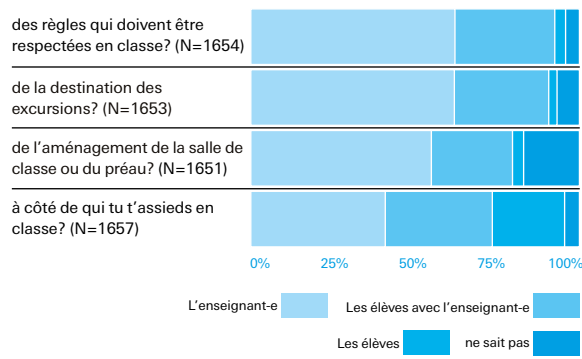
N=1664



À la question ouverte «Quels sont les sujets importants pour toi dont tu aimerais bien parler avec tes enseignantes et tes enseignants?», 504 des enfants et des jeunes sondés ont apporté une réponse. Ces réponses indiquent les sujets auxquels les enfants et les jeunes attachent une importance particulière. Structure des cours (p. ex.: «Réagir à nos questions et nous accorder plus de temps pendant les cours»), questions de société comme l'environnement, la politique, le racisme ou le coronavirus («Parfois, j'aurais envie de parler un peu plus de politique»), système scolaire («Se sentir débordé, dépassé à l'école»), har-

cèlement, disputes, problèmes et bien-être personnel («Parler du harcèlement, parce qu'il conduit certains enfants au suicide»). Les sujets abordés par les enfants et les jeunes et reproduits ici à titre d'exemples révèlent qu'ils s'intéressent concrètement aux questions liées au contenu des cours et aux exigences fondamentales du système scolaire. Dans ce domaine de leur vie, l'on constate également que les enfants et les jeunes réfléchissent aux questions de société de manière très différenciée. Par ailleurs, ils souhaiteraient pouvoir parler avec des adultes de sujets tels que l'exclusion et ses répercussions. En ce qui concerne les processus décisionnels à l'école, l'on constate que les enseignantes et les enseignants décident souvent eux-mêmes: plus de la moitié des enfants et des jeunes déclarent n'être pas consultés quant aux directives structurelles comme le règlement de classe (62%), les activités scolaires (62%) ou l'aménagement des salles de classe (55%). Seul le choix du camarade à côté duquel ils sont assis relève d'une décision autonome pour la majorité des enfants et des jeunes ou d'un commun accord avec l'enseignant-e.

Qui décide à l'école ...



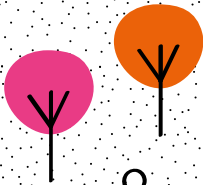
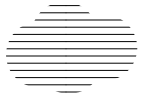
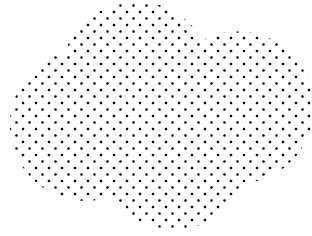
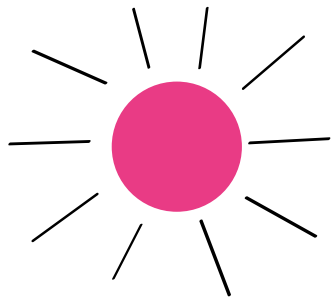
Un lien intéressant avec l'âge des sondés ressort notamment sur la question relative au règlement de classe: plus les enfants et les jeunes sont âgés, moins les enseignantes et les enseignants les intègrent dans ce processus décisionnel. Il n'est donc guère étonnant que plus d'un enfant sur quatre - 27% - souhaiterait participer plus activement aux décisions. 60% des sondés sont satisfaits de leurs droits de codétermination tels qu'ils sont alors que 13% disent que cela leur est égal.



« Réagit à nos questions et nous accorder plus de temps pendant les cours... »

Une adolescente de 17 ans, canton de St. Gall

Les droits de l'enfant dans les loisirs



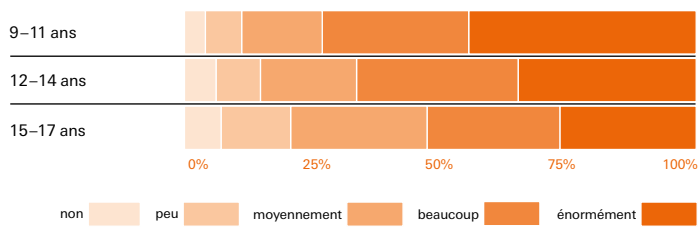
Le domaine de vie des loisirs comprend notamment les activités associatives, la participation à des rencontres entre enfants et jeunes, mais aussi l'utilisation de médias numériques, etc. En plus de la famille et de l'école, il constitue le troisième pôle de socialisation central pour les enfants et les jeunes. Les activités extrascolaires, ainsi que la possibilité de passer du temps et de se détendre en dehors de la famille et de l'école, de s'occuper de ses propres intérêts et relations (amicales), constituent à cet égard des aspects importants (p. ex. – Association faitière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert DOJ/AFAJ 2018; Wolfert et Pupeter 2018). Le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer, est ancré dans l'article 31 de la Convention des droits de l'enfant.

Droit à l'encouragement et au bien-être dans les loisirs

Dans le but de savoir à quel point le droit à l'encouragement et au bien-être était appliqué dans les loisirs, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que tu as assez de temps durant la semaine pour te reposer et te détendre?», «Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) t'écoutent?» et «Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) ont assez de temps pour toi?».

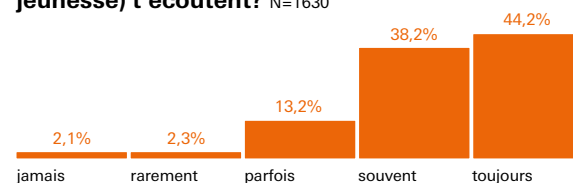
Environ deux tiers - 64% - des enfants et des jeunes sont d'avis qu'ils ont «énormément» ou «beaucoup» de temps pour se reposer et se détendre au cours de la semaine. Un enfant ou adolescent sur cinq indique une valeur moyenne et environ 16% des enfants et des jeunes déclarent avoir «peu» voire «pas du tout» de temps pour se reposer et se détendre au cours de la semaine. Il vaut ici la peine d'examiner de manière différenciée la répartition par âge, du fait que l'on constate que les enfants et les adolescents plus âgés ont tendance à avoir moins de temps pour des loisirs en semaine que les plus jeunes: alors qu'environ 74% des 9 à 11 ans déclarent avoir «énormément» ou «beaucoup» de temps durant la semaine, cette proportion tombe à 66% pour les 12 à 14 ans et à 53% pour les 15 à 17 ans.

Est-ce que tu as assez de temps durant la semaine pour te reposer et te détendre? N=1639



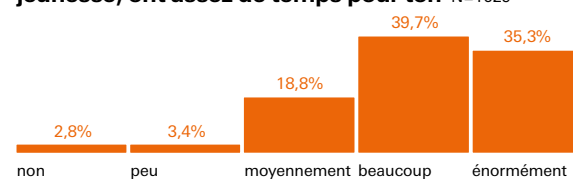
À la question de savoir si les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) les écoutent, environ 82% des enfants répondent «souvent» ou «toujours». Ils sont 13% à penser que les adultes les écoutent «parfois» dans les loisirs. Environ 4% sont néanmoins d'avis que les adultes ne les écoutent «jamais» ou que «rarement». À la question de savoir s'ils souhaiteraient que les adultes les écoutent plus souvent pendant les loisirs, ils sont 10% à répondre «oui».

Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) t'écoutent? N=1630



Dans une mesure un peu moindre, mais néanmoins positivement, les enfants et les jeunes s'expriment sur le temps que les adultes leur consacrent dans le domaine des loisirs: trois quarts d'entre eux sont positifs à cet égard et répondent «beaucoup» ou «énormément» (75%) alors que «moyennement» réunit environ 19% des sondés. 6% des enfants et des jeunes interrogés trouvent que les adultes n'ont «pas» ou «peu» de temps pour eux. Environ 7% voudraient explicitement que les adultes leur consacrent davantage de temps.

Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) ont assez de temps pour toi? N=1629



« Je ne sais jamais vraiment ce qu'une plateforme fera de mes données personnelles et de mes photos... »



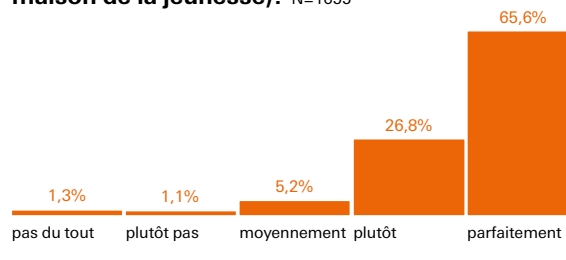
Une adolescente de 15 ans, canton de Thurgau

Droit à la protection et de grandir sans violence dans les loisirs

Dans le but de savoir à quel point le droit d'être protégé et de grandir sans violence était appliqué pendant les loisirs, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «À quel point te sens-tu en sécurité durant tes loisirs?» et «À quel point te sens-tu en sécurité sur Internet?».

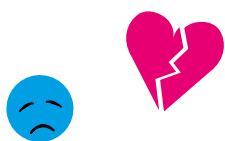
Il est réjouissant de constater qu'à raison d'environ 92%, la proportion d'enfants et de jeunes qui se sentent «plutôt» ou «parfaitement» en sécurité dans des structures récréatives tels que des clubs ou maisons de la jeunesse est très élevée. En plus des 5% qui se sentent «moyennement» en sécurité, ils sont un peu plus de 2% qui n'ont pas vraiment ou pas du tout l'impression d'être en sécurité dans ce domaine de leur vie. À la question ouverte de savoir ce qui devrait changer pour qu'ils se sentent davantage en sécurité, les enfants et les jeunes ont formulé des réponses telles que: sentiment d'appartenance accru, moins d'exclusion («Les ados et les enfants doivent arrêter de se moquer les uns des autres ou de harceler»), moins de drogues & davantage de sécurité dans l'espace public («Plus de sécurité en fin de soirée dans des lieux comme les clubs, la gare, les arrêts de bus»), davantage de personnes de référence et d'amis («Plus d'amis»).

À quel point te sens-tu en sécurité durant tes loisirs (p. ex. club sportif, centre de loisirs, maison de la jeunesse)? N=1655



Comme Internet ou les médias numériques jouent également un rôle très important dans le domaine des loisirs, nous avons posé une question portant sur le sentiment de sécurité sur la toile. 68% des enfants et des jeunes ont déclaré se sentir «en sécurité» ou «parfaitement en sécurité» sur Internet. En naviguant sur Internet par exemple, ils sont près d'un enfant ou adolescent sur trois - 32% - à ne pas toujours se sentir en sécurité. Là aussi, les enfants et les jeunes ont réussi à formuler ce qui devrait être entrepris afin qu'ils se sentent davantage en sécurité. À cette question ouverte, ils ont formulé des réponses telles que: meilleure protection de l'individu et des données personnelles («Je ne sais jamais vraiment ce qu'une plateforme fera de mes données person-

« Je ne vais jamais sur Instagram, parce que j'ai souvent entendu dire que des élèves avaient posté des photos et que des camarades s'en étaient moqués ou tenaient des propos insultants. »

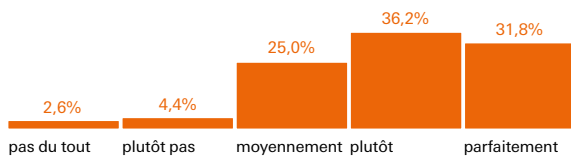


Une adolescente de 15 ans, canton de Bâle-Campagne

nelles et de mes photos. J'ai l'impression que des gens qui ne devraient pas y avoir accès les voient quand même», moins de harcèlement et de cybercriminalité («Je ne vais jamais sur Instagram, parce que j'ai souvent entendu dire que des élèves avaient posté des photos de camarades, s'en étaient moqués ou faisaient circuler des rumeurs») et davantage d'informations et de soutien (par des éducateurs, des applications ou des logiciels spécifiques pour les enfants) («Plus d'information pour identifier les dangers sur Internet»).

À quel point te sens-tu en sécurité sur Internet (p. ex. en naviguant sur le Net ou sur Instagram)?

N=1628



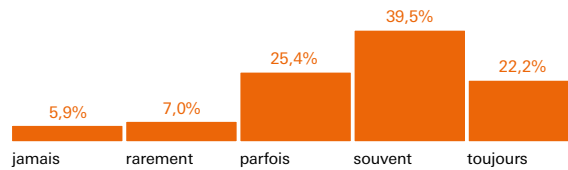
Droit à la participation et à la codétermination dans les loisirs

Dans le but de savoir à quel point le droit de faire entendre son avis et de participer était appliqué pendant les loisirs, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) te demandent ton avis?».

62% environ ont répondu qu'ils leur demandent «souvent» ou «toujours» leur avis, pour 2% des enfants et des jeunes, c'est «parfois». Ils sont néanmoins environ 13% à avoir répondu que les adultes ne leur demandent «jamais» leur avis ou seulement «rarement» dans le domaine des loisirs. Cette proportion paraît élevée en tenant compte du fait que la participation et la codétermination des enfants et des jeunes sont considérés comme des principes fondamentaux dans le domaine des loisirs.

Est-ce que les adultes (p. ex. les entraîneurs et les entraîneuses, les animateurs et les animatrices jeunesse) te demandent ton avis?

N=1636



À la question ouverte «Quels sont les sujets importants pour toi dont tu aimerais bien parler avec ces adultes?», 503 enfants et jeunes sondés ont apporté une réponse. À titre d'exemples, les réponses peuvent être représentées de la manière suivante: sujets d'actualité comme le changement climatique, le coronavirus et l'avenir personnel (p. ex.: «J'aimerais que nous fassions un projet pour l'environnement»), école et harcèlement («Ce qu'on peut faire contre le harcèlement»), sport, clubs et offres récréatives («La forme des entraînements et la manière dont on traite les enfants qui s'entraînent»), droits de l'enfant, politique et codétermination («Que chacun puisse donner son avis»). Là aussi, l'on constate que les enfants et les jeunes éprouvent le besoin d'échanger avec des adultes sur des thèmes d'actualité, des sujets politiques et sociétaux. ●

Les droits de l'enfant au lieu de domicile

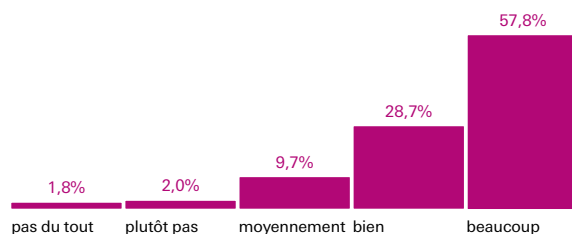


En plus de la famille, de l'école et des loisirs, le lieu de domicile, avec ses espaces publics comme les places de jeux ou l'environnement immédiat, est également mis en évidence depuis quelques années comme lieu de vie et de socialisation majeur pour les enfants et les jeunes (Blinkert et al. 2015). Dans cette étude, nous nous intéressons de ce fait à titre complémentaire au niveau d'application des droits de l'enfant à son lieu de domicile. Découvrir les espaces de vie de manière autonome ainsi que la participation politique dans les villes et les communes favorisent l'autonomie des enfants et des jeunes, tout en leur permettant de se percevoir comme des citoyennes et des citoyens suisses et liechtensteinois à part entière. Pour que les enfants et les jeunes puissent expérimenter leurs droits sans restriction au lieu de domicile, celui-ci doit être aménagé de manière adaptée aux enfants et aux jeunes.

Droit à l'encouragement et au bien-être au lieu de domicile

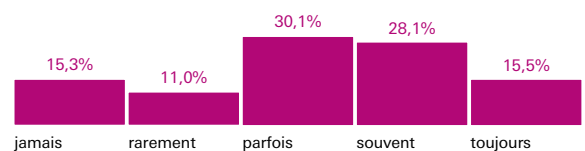
Dans le but de savoir à quel point le droit à l'encouragement et au bien-être était appliqué au lieu de domicile, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que les adultes (p. ex. les politiciens et les politiciennes) de ton lieu de domicile t'écoutent?», «Est-ce que les adultes de ton lieu de domicile ont du temps pour toi?» et «Comment est-ce que tu te plais à ton lieu de domicile?»

Comment est-ce que tu te plais au lieu de domicile? N=1680



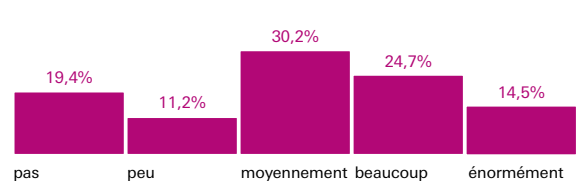
Il est réjouissant de constater qu'à raison de près de 87%, la grande majorité des enfants et des jeunes est satisfaite ou très satisfaite de son lieu de domicile. Dans ce domaine de vie, une image moins positive ressort toutefois par rapport aux chapitres précédents sur le plan des résultats à d'autres questions. C'est ainsi qu'une majorité d'enfants et de jeunes considère que les adultes du lieu de domicile ne les écoutent guère, comme par exemple les politiciennes et les politiciens. 56%, soit plus de la moitié des enfants et des jeunes, déclarent que les adultes ne les écoutent «jamais», qu'ils les écoutent «rarement» ou «parfois». Seule une minorité d'entre eux - 44% - est d'avis que ces adultes les écoutent «souvent» ou «toujours». Cela ne dérange pas une majorité d'enfants et de jeunes (53%), mais ils sont tout de même 21%, soit un enfant/jeune sur cinq, à souhaiter que les adultes du lieu de domicile les écoutent plus souvent.

Est-ce que les adultes du lieu de domicile t'écoutent? N=1607



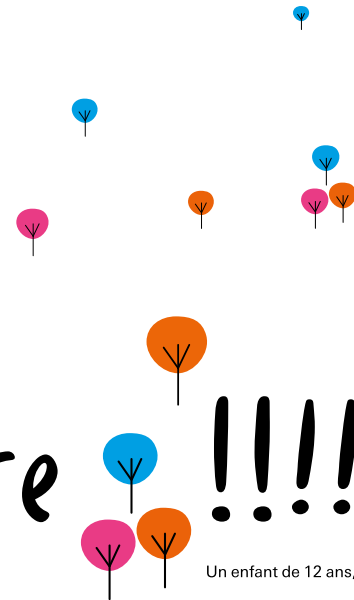
Le résultat est similaire pour la question consécutive, de savoir si les adultes du lieu de domicile leur consacrent du temps: 61% répondent que les adultes ne consacrent «pas», «peu» ou «moyennement» de temps aux enfants et aux jeunes.

Est-ce que les adultes du lieu de domicile ont du temps pour toi? N=1609



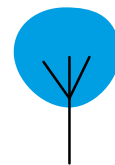
1473 enfants et jeunes ont répondu à la question ouverte «Qu'est-ce qui devrait changer pour que les enfants et les ados se sentent plus à l'aise / se sentent mieux au lieu de domicile?». Là aussi, une majorité d'enfants et de jeunes est d'avis que «rien» ne devrait changer. Cette majorité est toutefois moins nette que pour les domaines de vie précédents. Près d'un enfant/jeune sur quatre voudrait davantage de lieux et d'offres de loisirs («Plus de lieux gratuits pour rencontrer des amis»). Par ailleurs, les préoccupations centrales des enfants et des jeunes sont: davantage d'écoute et de participation aux décisions («Plus d'information sur la manière dont les enfants peuvent participer aux décisions»), plus de propreté («Qu'il n'y ait plus autant de déchets dans les rues ou en forêt») et d'espaces

verts («Plus de nature!!!!»). Beaucoup d'enfants et de jeunes espèrent en outre des changements en ce qui concerne la situation du trafic («Les voitures doivent rouler moins vite») ou davantage de justice sociale («Une maison pour requérants d'asile est complètement délabrée. Je voudrais qu'on la rénove - ils ont aussi le droit de vivre dans un lieu décent»). Afin d'approfondir les résultats en ce qui concerne la mise en œuvre des droits de l'enfant au lieu de domicile, nous avons également posé des questions sur l'accessibilité et la qualité des espaces extérieurs. Il en ressort que trois quarts des enfants et des jeunes (77%) trouvent des lieux autour de leur domicile pour jouer, se détendre et rencontrer des ami-e-s. Ils sont néanmoins 17% à considérer qu'il n'existe pas suffisamment de lieux pour de telles activités. 18% constatent qu'à certains endroits, il arrive souvent que des adultes se plaignent qu'ils dérangent et 15% font état d'endroits où ils n'aiment pas se rendre - par exemple en raison du bruit, de la saleté ou de la violence.



« Plus de nature !!!!! »

Un enfant de 12 ans, canton de Zurich



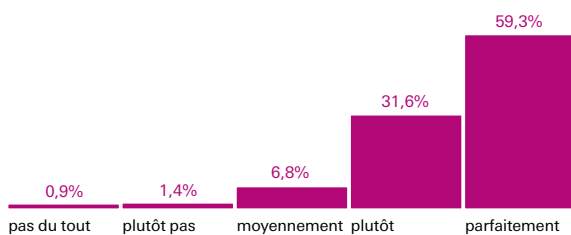
Droit à la protection et de grandir sans violence au lieu de domicile

Dans le but de savoir à quel point le droit à la protection et de grandir sans violence était appliqué au lieu de domicile, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «A quel point est-ce que tu te sens en sécurité à ton lieu de domicile sur la place de jeux ou sur le chemin de l'école?»

91% des enfants et des jeunes se sentent «parfaitement» ou «plutôt» en sécurité sur la place de jeux et le chemin de l'école de leur lieu de domicile. Ils sont environ 7% à se sentir «moyennement» en sécurité, alors que 2% ne le sont «plutôt pas» ou «pas du tout».

À quel point est-ce que tu te sens en sécurité sur la place de jeux ou sur le chemin de l'école au lieu de domicile?

N=1676



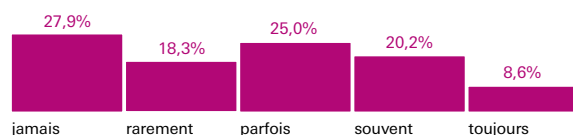
Les 153 enfants et jeunes qui ne se sentaient que «moyennement», «plutôt pas» ou «pas du tout» en sécurité avaient la possibilité de proposer des améliorations. Devraient selon eux changer: la situation du trafic (p. ex.: «Plus de pistes cyclables et moins de voitures»), pas de harcèlement, de racisme ni de violence («Personne pour m'humilier et me menacer»), modifications architecturales («Davantage de lumière et d'espace dans le quartier»), situation scolaire («On a trop de stress à l'école»), relations amicales («Plus d'enfants pour pouvoir jouer/courir avec eux»), coronavirus («Que le coronavirus disparaisse»), harcèlement («Moins de violence, de criminalité et d'agressions sexuelles»), sécurité («Plus de gens pour nous protéger (police etc..)»), chemin de l'école («Ne pas devoir passer devant le cimetière»). Un grand groupe d'enfants et de jeunes ont également indiqué que rien ne devrait changer ou qu'ils ne savaient pas.

Droit à la participation et à la codétermination au lieu de domicile

Dans le but de savoir à quel point le droit à la participation et à la codétermination était appliqué au lieu de domicile, les questions de fond suivantes ont été posées aux enfants et aux jeunes: «Est-ce que les adultes (p. ex. les politiciens et les politiciennes) de ton lieu de domicile te demandent ton avis?», «Quand tu penses à ton lieu de domicile, qui prend les décisions majeures en matière de vivre ensemble?»

Il ressort des résultats en matière de droit à la participation et à la codétermination au lieu de domicile que seul un peu plus d'un enfant sur quatre (29%) pense que les adultes sollicitent «souvent» ou «toujours» son avis. 43% jugent que c'est «parfois» ou «rarement» le cas, alors que l'avis de 28% des enfants et des jeunes n'est «jamais» sollicité. Par ailleurs, 41% des enfants et des jeunes déclarent ne pas savoir à qui s'adresser au lieu de domicile s'ils souhaitaient proposer des changements.

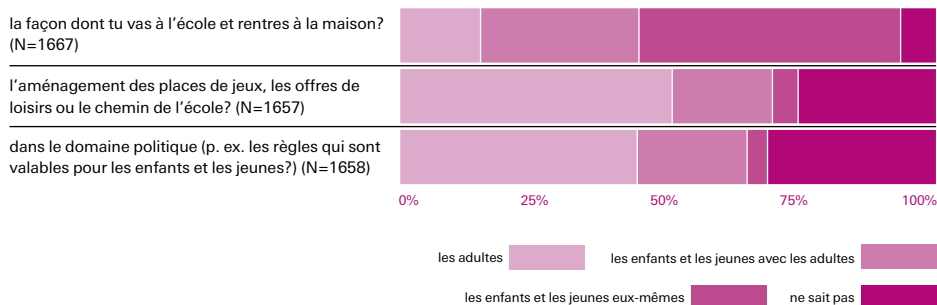
Est-ce que les adultes du lieu de domicile te demandent ton avis? N=1630



À la question ouverte «Quels sont les sujets importants pour toi dont tu aimerais parler avec les adultes du lieu de domicile?», 1033 des enfants et des jeunes sondés ont apporté une réponse. Ils souhaiteraient un dialogue sur les thèmes suivants: améliorer l'infrastructure publique (p. ex.: «La construction de différents lieux de détente (places de jeux, pistes de skate ou pistes cyclables)»), changement climatique, protection de l'environnement et développement durable («changement climatique, protection de l'environnement, plus d'espaces verts»), école et harcèlement («pression à la performance, harcèlement dans des écoles»), questions de société comme le racisme, les guerres, la politique en matière de réfugiés, le coronavirus, la justice sociale et la solidarité («Je voudrais que notre village se montre plus ouvert à tous»). Les sujets abordés par les enfants et les jeunes et reproduits ici à titre d'exemples révèlent qu'ils s'intéressent concrètement aux questions liées à l'infrastructure politique et aux aspects sociétaux complexes relevant du vivre ensemble. Ils réfléchissent beaucoup à ces thèmes et souhaiteraient les approfondir avec des adultes.

En s'intéressant plus attentivement aux processus décisionnels au lieu de domicile, il apparaît que l'avis des enfants et des jeunes est surtout pris en considération en ce qui concerne la manière d'aller et de rentrer de l'école. La participation et la codétermination sont en revanche moins prononcées pour ce qui est de l'aménagement des espaces extérieurs (aspect des places de jeux, offres de loisirs et chemin de l'école). Dans plus de la moitié des cas, les adultes décident sans implication des enfants et des jeunes. Une image similaire ressort en ce qui concerne les questions politiques: pour 44% des sondés, les décisions sur ce plan sont prises par des adultes sans implication des enfants et des jeunes. Dans ces deux domaines, il est par ailleurs frappant de constater que près d'un tiers des enfants et des jeunes (26% respectivement 32%) ne savent pas qui prend les décisions. 24% des sondés voudraient davantage de participation et de codétermination dans ces processus décisionnels. 56% sont d'avis que leurs droits de codétermination sont «ok» alors que cela est égal à 20% des enfants et des jeunes.

Quand tu penses au lieu de domicile: qui prend les décisions concernant...





« Je voudrais que
notre village se montre
plus ouvert à tous. »

Une adolescente de 14 ans, canton de Berne

**Famille, école,
loisirs, lieu
de domicile:
voici comment
les droits de
l'enfant sont
appliqués**

Alors que jusqu'à présent, la mise en œuvre des droits de l'enfant dans les différents domaines de vie que sont la famille, l'école, les loisirs et le lieu de domicile, était examinée isolément, ce chapitre est consacré aux principaux droits de l'enfant – protection, encouragement et participation – dans une approche comparative: à quels égards les domaines de vie présentent-ils des similitudes ou des différences, de la perspective des enfants et des jeunes, en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs droits? Par ailleurs, nous abordons également ici des questions d'ordre général, sans lien avec un domaine de vie spécifique, comme notamment des expériences de discrimination.

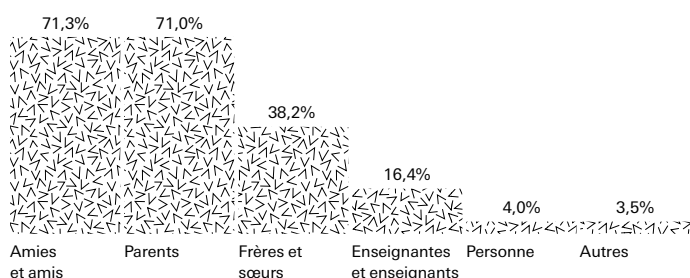
Droit à l'encouragement et au bien-être

La première question générale posée aux enfants et aux jeunes leur demandait à qui ils pourraient confier des problèmes ou des secrets. Le fait de limiter la question aux problèmes ou aux secrets permet de mettre en évidence la qualité de la relation et une certaine intimité avec l'interlocuteur concerné. La personne de référence au sein de la famille ainsi que le contact avec des personnes du même âge fournissent notamment d'importantes dimensions à même de renseigner sur le bien-être des enfants et des jeunes ainsi que sur le niveau de mise en œuvre des droits de l'enfant correspondants (UNICEF Innocenti 2007). 4% des enfants et des jeunes ont déclaré n'avoir personne à qui confier leurs problèmes ou secrets. Les 96% d'enfants et de jeunes restants ont principalement cité les parents (71%), des amies et amis (71%), les frères et sœurs (38%) ou d'autres membres de la famille (p. ex. les grands-parents). Cela s'applique à 27% des 4% qui ont coché «autres». Des personnes de l'entourage proche, familial, des enfants et des jeunes occupent ainsi la place la plus importante. Une différence frappante apparaît ici par rapport à l'école, du fait que seuls environ 16% des enfants et des jeunes ont cité des enseignantes et des enseignants comme interlocuteurs en cas de problèmes ou de secrets. Parmi les autres destinataires privilégiés, les enfants et les jeunes ont également indiqué des travailleurs sociaux et des psychologues dans le cadre institutionnel, ainsi que des animaux de compagnie. Une différenciation par groupes d'âge révèle notamment que les 12 à 17 n'ont plus souvent personne à qui confier leurs problèmes ou secrets que les enfants de 9 à 11 ans. Par ailleurs, une tendance de report des parents comme interlocuteurs vers des pairs (amies et amis, frères et sœurs) s'exprime même si apparemment, les parents sont à nouveau davantage perçus comme des interlocuteurs par les jeunes de plus de 15 ans que par ceux de 12 à 14 ans. Les garçons semblent se confier davantage aux parents et les filles plutôt aux amies et aux amis. La différence entre les genres est moins nette pour les frères et sœurs et les enseignant-e-s.

À qui pourrais-tu parler si tu avais des problèmes ou des secrets?

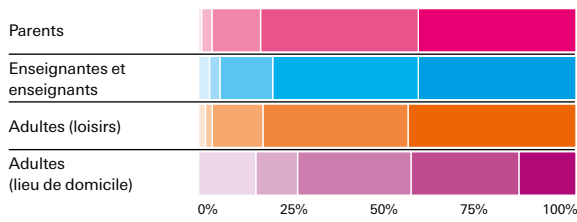
N=1688

(réponses multiples possibles)

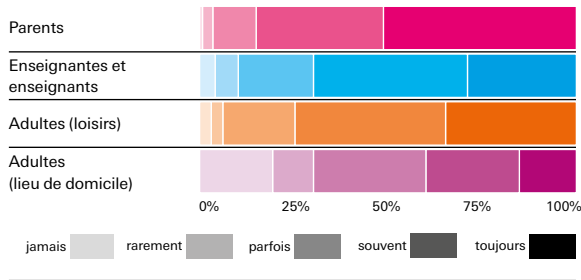


En ce qui concerne l'encouragement et le bien-être, avec les aspects y relatifs de l'écoute et du temps consacré, un bilan positif peut être tiré dans les domaines de vie famille, école et loisirs. Dans ces trois domaines, les enfants et les jeunes déclarent que les adultes les écoutent en général «toujours» ou «souvent» et leur consacrent «énormément» ou «beaucoup» de temps. En revanche, cela ne semble pas être le cas dans la même ampleur pour le lieu de domicile: dans ce domaine, les enfants et les jeunes ont indiqué dans une moindre mesure que les adultes les écoutent «toujours» ou «souvent» ou leur consacrent «énormément» ou «beaucoup» de temps. Par ailleurs, il est frappant de constater que pour plus d'un quart des sondés, les adultes de leur lieu de domicile les écoutent «rarement» ou «jamais» et ont «peu» ou «pas» de temps pour eux. Si l'on se réfère à la question ouverte de savoir ce qui devrait changer pour que les enfants et les jeunes se sentent mieux dans les domaines de vie concernés, ils souhaitent surtout: moins de disputes, moins de violence physique et psychologique (notamment harcèlement), moins de pression à la performance, davantage de codétermination et, ce qui est intéressant, fréquemment aussi des changements sur le plan spatial à la maison, à l'école et au lieu de domicile.

Est-ce que les personnes de ton entourage t'écouent?



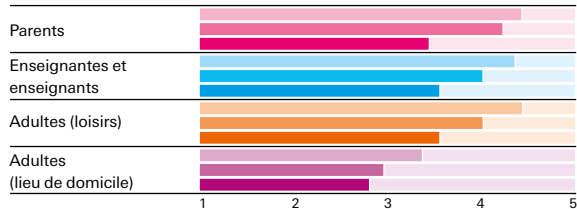
Est-ce que les personnes de ton entourage ont du temps pour toi?



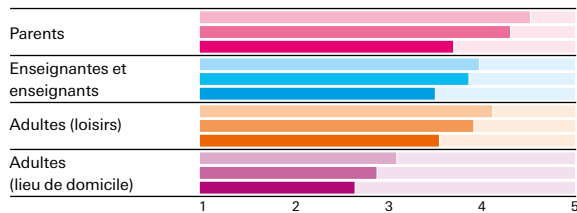
En moyenne, les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté trouvent moins d'écoute et d'attention dans leur environnement dans l'ensemble des quatre domaines de vie.

Moins d'écoute pour les enfants touchés par la pauvreté

Est-ce que les personnes de ton entourage t'écouent?



Est-ce que les personnes de ton entourage ont du temps pour toi?



1 jamais
2 rarement
3 parfois
4 souvent
5 toujours

■ non touchés par la pauvreté matérielle
■ partiellement touchés par la pauvreté matérielle
■ fortement touchés par la pauvreté matérielle

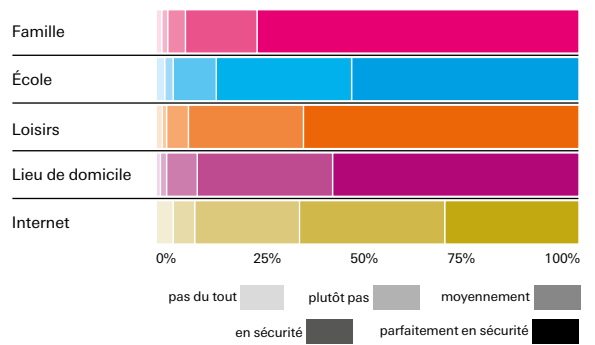
Droit à la protection et de grandir sans violence:

En considérant le droit à la protection et de grandir sans violence, il en ressort une image positive comparable à l'aspect du droit à l'encouragement et au bien-être. La majorité des enfants et des jeunes se sent «en sécurité» ou «très en sécurité». Dans le contexte des punitions et de la violence physique ou psychique, il apparaît néanmoins que presque chaque enfant ou chaque jeune de Suisse et du Liechtenstein a déjà vécu de telles expériences.

Concernant le sentiment de sécurité, c'est dans les domaines de vie de la famille et des loisirs que celui-ci est le plus marqué. À l'école, la proportion d'enfants et des jeunes qui ne se sentent que «moyennement» voire «pas du tout» en sécurité représente tout de même un quart. Sur Internet, cette proportion grimpe à environ 32%. À la question ouverte de savoir ce qui devrait changer pour qu'ils se sentent davantage en sécurité dans les divers domaines de vie, les enfants et les jeunes voudraient surtout un environnement moins violent ou expérimenter moins de violence - de la part d'adultes, mais également de celle d'autres enfants et jeunes. Le sentiment d'appartenance leur tient également à cœur et ils voudraient une amélioration de l'infrastructure spatiale. Par ailleurs, ils jugent que la pression à la performance est élevée à l'école et souhaiteraient par conséquent qu'elle diminue.

Dans tous les domaines de vie, c'est sur Internet que les enfants se sentent le moins en sécurité

À quel point te sens-tu en sécurité



Presque chaque enfant ou jeune connaît des expériences de violence physique ou psychologique dans sa vie quotidienne en Suisse et au Liechtenstein, comme le montre la présente étude sur les droits de l'enfant. En comparant les divers domaines de vie, il ressort clairement que les expériences de violence physique et psychologique sont les plus fréquentes de la part des parents et de camarades d'école. Toutefois, les enfants et les jeunes de Suisse et du Liechtenstein font également l'expérience des deux formes de violence de la part d'enseignantes et d'enseignants. Près des trois quarts des enfants et des jeunes connaissent en outre des punitions en famille et un bon tiers d'entre eux à l'école. En se référant aux domaines de vie famille et école, il est par ailleurs frappant de constater que plus les enfants sont

touchés par la pauvreté matérielle, plus leur risque d'être confrontés à la violence augmente.

En plus des thèmes «sentiment de sécurité» et «expériences de violence», les enfants et les jeunes ont également été interrogés sur des expériences de discrimination dans la partie générale de l'enquête. La non-discrimination (CDE art. 2) est l'un des quatre principes directeurs de la Convention des droits de l'enfant et constitue par conséquent un aspect central du droit à la protection et de grandir sans violence.

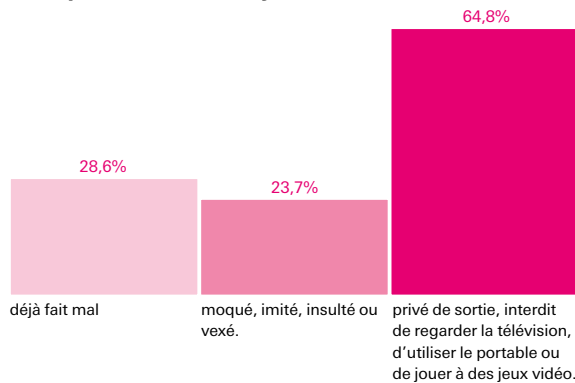
Un peu plus de la moitié des enfants et des jeunes (59%) n'a pas encore vécu d'expériences de discrimination. Néanmoins, cela veut également dire qu'un grand nombre d'enfants et de jeunes y ont déjà été confrontés en Suisse et au Liechtenstein. Plus d'un enfant ou jeune sur cinq (21%) estime avoir déjà été maltraité en raison de son apparence extérieure. Des enfants et des jeunes disent en outre s'être sentis discriminés en raison de leur âge, de l'origine géographique de leur famille ou du genre. Les deux aspects suivants méritent un examen différencié:

- La fréquence du sentiment de discrimination en raison de l'apparence extérieure est presque identique parmi les garçons et les filles, mais ces dernières sont, à raison de 9%, plus de deux fois plus nombreuses que les garçons (4%) à s'être déjà senties discriminées en raison de leur genre.
- Concernant la situation socio-économique, il apparaît que plus un enfant est touché par la pauvreté matérielle, plus le risque de subir des discriminations augmente. Par ailleurs, les enfants issus de l'immigration* font aussi significativement plus souvent l'objet de discriminations.

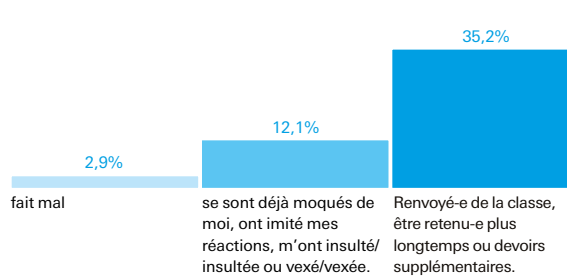
*Le contexte d'immigration n'a pas été explicitement recensé dans l'enquête. Ces constatations se réfèrent toujours aux enfants et aux jeunes n'ayant pas de passeport suisse ou liechtensteinois.

Beaucoup d'enfants sont confrontés à des expériences de violence dans leur vie quotidienne

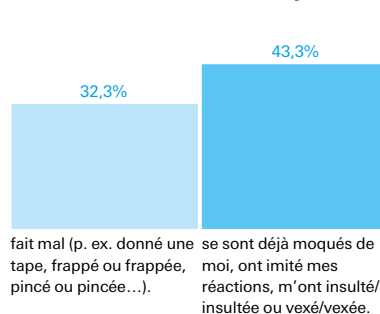
Mes parents m'ont déjà ... N=1660



Mon enseignant ou mon enseignante m'a déjà... N=1701



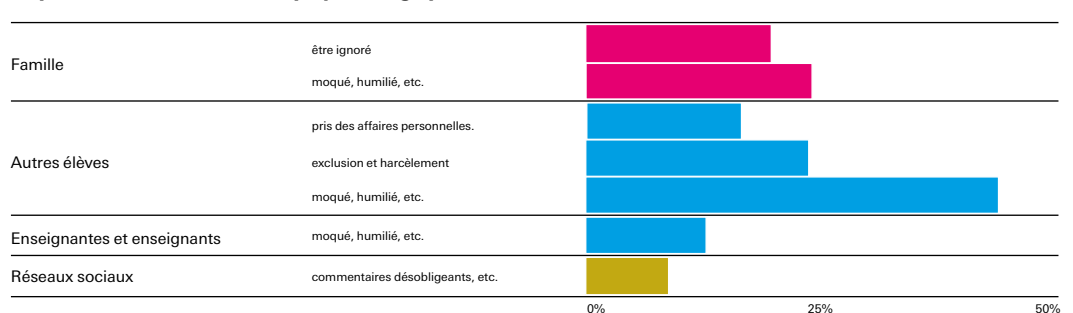
D'autres élèves m'ont déjà... N=1643



■ Violence physique
■ Violence psychologique
■ Punitions

Représentation en pourcentages des enfants ayant répondu avoir déjà été confrontés au moins une fois dans leur vie à de la violence physique, psychologique ou des punitions.

Expériences de violence psychologique

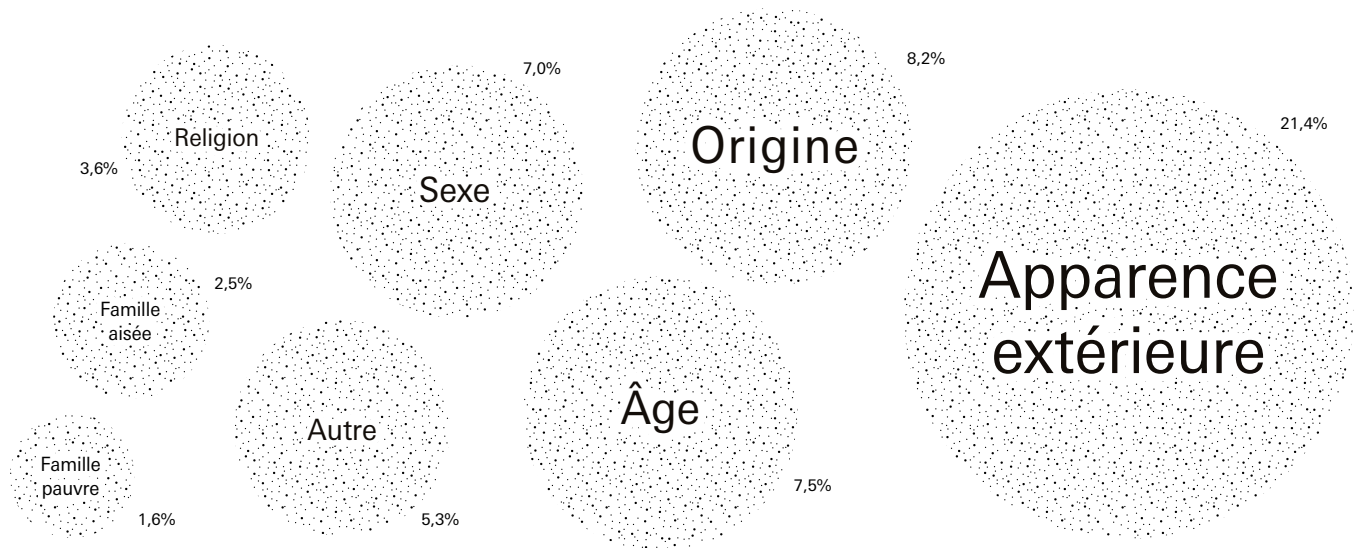


Représentation en pourcentages des enfants ayant répondu avoir déjà été confrontés au moins une fois dans leur vie aux formes de violence psychologique évoquées.

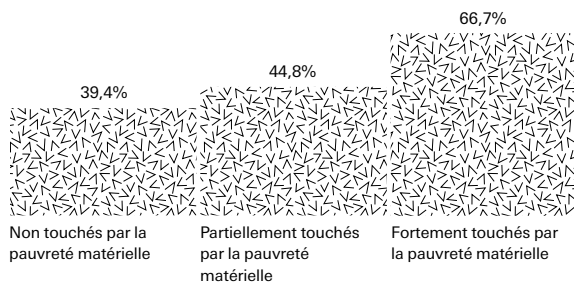
Les raisons pour lesquelles il m'est déjà arrivé de me sentir maltraité ou maltraitée:

(réponses multiples possibles)

N=1671

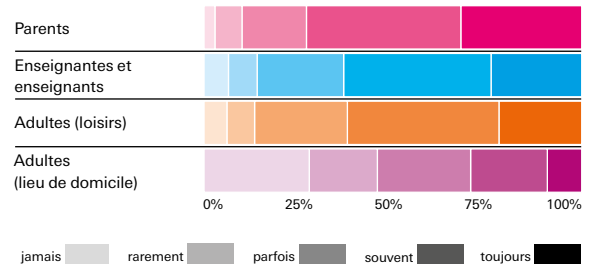


Pauvreté et expériences de discrimination



Représentation en pourcentages des enfants ayant répondu avoir déjà vécu au moins une expérience de discrimination selon la catégorie socio-économique.

Est-ce que les personnes de ton entourage te demandent ton avis

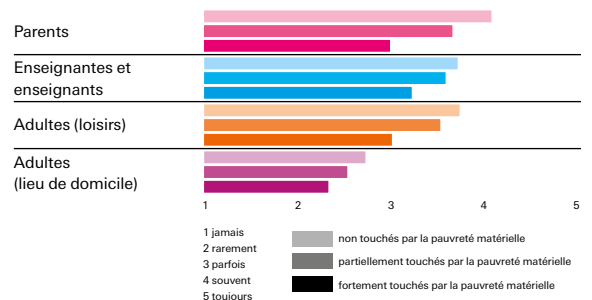


En examinant également ces résultats de manière plus différenciée en fonction de la situation matérielle, il apparaît que l'avis des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté leur est en moyenne moins souvent demandé par des adultes dans tous les domaines de vie.

Droit à la participation et à la codétermination

En ce qui concerne le droit à la participation et à la codétermination, il convient d'abord de relever que c'est surtout en famille que l'on demande l'avis des enfants et des jeunes. Suivent l'école et les loisirs et, de manière similaire au droit à l'encouragement et au bien-être, le domaine du lieu de domicile est cité en dernier. Par rapport aux autres domaines de vie, les enfants et les jeunes sont beaucoup plus nombreux, à raison de 46%, à considérer qu'on leur y demande «rarement» ou «jamais» leur avis. En famille, cette proportion est de 8%, 14% pour l'école et 13% dans les loisirs.

Est-ce que les personnes de ton entourage te demandent ton avis



Dans chacun des quatre domaines, les enfants et les jeunes étaient priés de citer des sujets qu'ils jugent importants et dont ils souhaiteraient parler avec des adultes. D'une façon générale, les enfants et les jeunes étaient nombreux à apporter des réponses différenciées à ces questions. En plus de thèmes se rapportant concrètement au domaine de vie concerné, l'on peut dire que globalement, pour l'ensemble des domaines, des sujets d'actualité comme par exemple le changement climatique, la politique, la justice sociale, le racisme, le harcèlement, les guerres, les réfugiés, mais également le coronavirus, ont été cités de manière relativement constante. Ces sujets semblent préoccuper les enfants et les jeunes dans divers contextes et, par conséquent, ils souhaiteraient les aborder avec différents adultes.

En revanche, des différences apparaissent entre domaines de vie au niveau des possibilités offertes aux enfants et aux jeunes de décider eux-mêmes ou de participer aux décisions sur des thèmes centraux.

Respectivement trois questions ont été posées sur leurs compétences décisionnelles dans les domaines de la famille et du lieu de domicile, et quatre dans celui de l'école. Les sondés étaient priés d'indiquer si dans les dix contextes décisionnels évoqués, ils avaient la possibilité de décider conjointement avec des adultes (parents, enseignant-e-s, politiciennes et politiciens, etc.), de décider eux-mêmes ou si la décision était prise par des adultes.

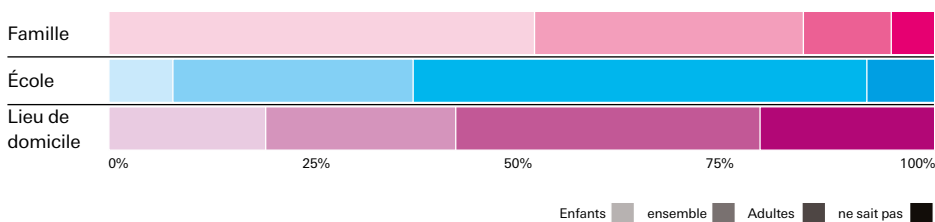
Le présent graphique ne se réfère pas à un contexte décisionnel spécifique, mais représente une moyenne entre les trois respectivement quatre situations suggérées par domaine de vie. Toutes les réponses ont à cet effet été regroupées par catégorie et ventilées en fonction du nombre de réponses par domaine de vie.

À la question de savoir qui prend la décision dans les situations évoquées dans le questionnaire (les adultes, avec les adultes ou les enfants et les jeunes eux-mêmes), il est frappant de constater qu'à l'école, les enfants et les jeunes sont 55% à ne pas être impliqués dans les décisions, celles-ci étant prises par des adultes sans les consulter. En famille en revanche, seuls 11% des enfants et des jeunes déclarent ne pas pouvoir participer aux décisions. Les proportions sont plus similaires dans les trois domaines de vie en ce qui concerne les décisions prises par les enfants et les jeunes avec des adultes: elles s'élèvent à 29% pour l'école, 23% au lieu de domicile et 32% en famille. La valeur élevée concernant le lieu de domicile peut surprendre en tenant compte des bas pourcentages pour la codétermination dans ce domaine de vie, mais s'explique probablement par le fait que la question était intégrée à celle de savoir qui prend les décisions concernant le chemin de l'école.

Les enfants et les jeunes étaient finalement priés d'expliquer ce qui, selon eux, devrait s'améliorer en Suisse et au Liechtenstein. ●

Deux enfants sur trois n'ont pas le droit de participer aux décisions à l'école

Qui prend les décisions?



Qu'est-ce qui devrait s'améliorer en Suisse et au Liechtenstein pour les enfants et les adolescents?

1456 enfants et jeunes ont répondu par des textes plus ou moins longs à cette question ouverte. Ces réponses ont été analysées sur le plan du contenu et ventilées par catégories en fonction du nombre de citations. Beaucoup d'enfants ont répondu «rien» ou «ne sait pas». Ces deux catégories n'apparaissent pas dans le graphique.

Plus de codétermination politique

Autre situation scolaire

Plus d'espaces
de détente
et d'offres
de loisirs



Meilleure gestion du trafic

Soutien financier

Pas de drogues

Plus de sécurité dans l'espace public

Plus de sécurité sur Internet

Meilleure protection de l'environnement

Plus de loisirs, moins de pression

Moins de violence et de racisme

Une société plus juste



Recommandations

La présente étude aborde un spectre central de droits au sein des divers domaines de la vie des enfants et des jeunes. Cette multiplicité fournit une vue d'ensemble des conditions de vie des enfants et des jeunes de leur propre perspective. Nous obtenons ainsi pour la première fois une perception véritablement approfondie de la manière dont les enfants et les jeunes vivent la mise en œuvre de leurs droits en Suisse et au Liechtenstein et ce qu'il en est de leur bien-être. Par ailleurs, l'étude a permis de cerner largement les changements et améliorations qui s'imposent afin que les droits de l'enfant soient mieux mis en œuvre dans les différents domaines de vie, mais également d'une manière générale. L'étude met en évidence des défis et lacunes au niveau de l'application de la Convention des droits de l'enfant, et ce aussi bien dans le domaine des droits à l'encouragement et à la protection qu'en ce qui concerne les droits à la participation. Par ailleurs, il ressort de l'étude que la situation des enfants et des jeunes touchés par la pauvreté requiert une attention particulière afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits. Le contexte éducatif et, dans ce cadre, par exemple la précarité matérielle ou d'autres aspects structurels et les expériences de stigmatisation et d'exclusion qui y sont associées, sont considérés comme des facteurs de vulnérabilité centraux (Andresen et al. 2015). Les enfants et les jeunes identifiés dans cette étude comme étant touchés par la pauvreté seront appelés ci-après des enfants et des jeunes vulnérables, tout en sachant que la vulnérabilité est un phénomène multidimensionnel dont la pauvreté représente un facteur central, mais pas unique (Andresen 2015). Les connaissances nouvellement acquises par la consultation directe d'enfants et d'adolescents doivent déboucher sur des recommandations dans ce chapitre. Il sera ainsi possible de progresser dans la mise en œuvre globale des droits de l'enfant et d'améliorer durablement le bien-être des enfants et des jeunes en Suisse et au Liechtenstein. L'étude montre que des efforts s'imposent dans tous les domaines de vie et à tous les niveaux pour atteindre cet objectif. Les recommandations ne s'adressent de ce fait pas à des catégories d'acteurs spécifiques comme par exemple des politiciennes et politiciens ou des experts, mais visent la responsabilité personnelle de chacune et de chacun. Indépendamment de sa profession, chacun de nous peut en effet, comme parent ou voisine et voisin par exemple, contribuer à la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant et, ainsi, amener un changement positif en faveur d'une société mieux adaptée aux enfants et aux jeunes.

Avant de s'intéresser individuellement aux différents droits, une remarque centrale s'impose toutefois en ce qui concerne la connaissance que les enfants et les jeunes ont eux-mêmes de leurs droits. Il ressort de l'étude 2021 sur les droits de l'enfant que la plupart des enfants et des jeunes en ont déjà entendu parler au moins une fois. Ce résultat globalement positif doit toutefois être nuancé: selon Tausendfreund et al. (2020), il apparaissait en effet que si de nombreux enfants et jeunes ont déjà entendu parler des droits de l'enfant, ils n'en connaissent pas précisément les contenus. L'on peut en déduire que les efforts visant à faire connaître les droits de l'enfant parmi les enfants et les jeunes n'ont que partiellement abouti. Dans l'optique d'activités futures, par exemple de la part de professionnels du milieu scolaire, d'organisations de jeunesse et d'administrations publiques, cela signifie que l'accent et la communication devraient davantage porter sur la signification concrète des divers droits de l'enfant dans les sphères de vie des enfants et des jeunes.

**Droit à l'encouragement et
au bien-être:**

**Moins de
pression à la
performance, plus
d'espaces de
liberté!**

Le droit à l'encouragement et au bien-être est insuffisamment mis en œuvre en particulier dans les domaines des loisirs et du lieu de domicile. Les deux passages ci-après se rapportent au droit au repos et de se livrer au jeu qui est ancré dans la Convention des droits de l'enfant et mettent en évidence les améliorations à viser dans les champs thématiques des loisirs et du lieu de domicile.

Créer et entretenir des espaces de vie adaptés aux enfants

Le fait de proposer suffisamment d'offres de loisirs d'un bon niveau qualitatif ainsi que des espaces ludiques et récréatifs où les enfants et les jeunes peuvent jouer sans surveillance, laisser des traces, se rencontrer et se détendre, relève de nombreux droits de l'enfant et joue donc un rôle central pour le bon développement et le bien-être des enfants et des jeunes. La présence en nombre suffisant d'espaces ludiques et récréatifs sûrs et aisément accessibles dans le rayon de déplacement d'un enfant ou d'un jeune est essentielle du fait que l'expérimentation et l'acquisition de l'autonomie consolident l'estime de soi et participent au développement de l'identité ainsi qu'à l'identification au sein de son cadre de vie et de la société. Cela se déroule précisément dans ces espaces qui permettent aux enfants et aux jeunes de faire leurs propres expériences, de nouer des contacts ainsi que d'acquérir et de consolider des compétences sociales et des facultés motrices (UNICEF Suisse et Liechtenstein 2020, 15-20).

Toutefois, il ressort de l'étude que près d'un enfant sur cinq (17%) ne dispose pas de tels espaces, alors qu'une proportion presque aussi grande (15%) d'enfants les évite en raison du bruit, de la saleté ou de la violence. Au lieu de domicile, c'est-à-dire par exemple dans la commune ou le quartier, près d'un enfant sur quatre (23%) voudrait **davantage d'offres de loisirs et d'espaces ludiques et récréatifs**. Il s'agit du souhait de changement le plus fréquemment cité dans ce domaine de vie. Les résultats de l'étude le montrent ainsi très clairement: les enfants et les jeunes souhaitent impérativement des améliorations au lieu de domicile, car la situation actuelle n'est pas jugée satisfaisante par un grand nombre d'entre eux. Ce résultat montre clairement à quel point il est important, également de la perspective des jeunes et des enfants, de se concentrer davantage sur la planification et l'aménagement d'espaces de vie adaptés aux enfants.

La littérature spécialisée confirme également que les espaces ludiques et récréatifs non structurés et non éducationnels sont de moins en moins nombreux en raison de différents facteurs (UNICEF Suisse et Liechtenstein 2020, p. 15). Des changements tels que par exemple la fragmentation temporelle et spatiale des différents domaines de vie, l'augmentation du trafic, les grandes distances entre ces domaines et la diminution des espaces verts, font qu'il existe de moins en moins d'espaces adaptés aux enfants aisément accessibles, sécurisés et à même de leur offrir des chances d'interaction et d'appropriation.

Il est d'autant plus important que tous les acteurs concernés se penchent attentivement sur la question et assument leurs responsabilités pour maintenir les espaces de vie adaptés aux enfants qui existent actuellement, en créer si possible de nouveaux et tiennent ainsi dûment compte de la mise en œuvre de la Convention des droits de l'enfant. Dans cette perspective, les enfants et les jeunes devraient être considérés comme des experts des espaces prévus à leur intention. Cela signifie que les enfants et les jeunes doivent être impliqués dans les processus et qu'une marge de manœuvre leur soit accordée.

Donner plus de poids aux loisirs et au repos

Le repos et des loisirs en suffisance ne constitue pas seulement un droit spécifiquement ancré dans la Convention des droits de l'enfant, mais représente également un enjeu majeur pour le bon développement des enfants et des jeunes. Il semble d'autant plus important d'accorder davantage d'attention à ce droit. Le fait que plus d'un tiers des enfants et des jeunes ayant participé à l'étude (36%) considère avoir peu, moyennement ou pas de temps en semaine pour se détendre et se reposer est alarmant. **La pression à la performance, le stress et le manque de temps libre** étaient régulièrement abordés par les enfants et les jeunes eux-mêmes dans leurs réponses aux questions ouvertes du sondage, avec des propositions de changement.

De nombreuses études ont déjà fait état du stress croissant auquel les enfants et les jeunes se sentent soumis. C'est ainsi que l'Étude Juvenir relève également parmi ses principales conclusions à quel point le stress est répandu au sein des jeunes. Il en ressort que la pression à la performance et le stress ont un effet négatif sur le bien-être psychique des enfants et des jeunes et se traduisent souvent par de la tristesse, de l'abattement ou des déficits de concentration. (Fondation Jacobs 2015, p. 7). Un stress persistant porte atteinte au potentiel de développement, à la satisfaction générale et à la santé physique et mentale des enfants et des jeunes (Ambord et al. 2020, p. 16).

Les résultats de l'étude sont éloquentes à cet égard. **Il serait souhaitable de s'atteler aux sources du problème, à savoir le stress, la pression et trop peu de loisirs spontanés, et de contrecarrer la dynamique initiée. Le droit au repos et à des loisirs nécessite d'urgence une meilleure mise en œuvre. Par ailleurs, des mesures préventives en vue de favoriser la santé physique et mentale semblent aussi particulièrement importantes pour soutenir et renforcer la capacité de résilience et les ressources personnelles des enfants et des jeunes.**

Droit à la protection et de grandir sans violence:

Lutter contre la violence, le harcèlement et la discrimination!

En dépit de leurs droits d'être protégés, il ressort de l'étude que la discrimination et la violence, au sein de la famille et dans le contexte scolaire, font partie de la vie quotidienne de nombreux enfants et jeunes. Les recommandations ci-après portent de ce fait sur ces deux domaines.

Droit de grandir sans violence en famille et à l'école

Le fait de grandir sans violence ne relève pas uniquement d'un droit pour chaque enfant et chaque jeune, mais influence également la sauvegarde d'un grand nombre d'autres droits de l'enfant. Des expériences de violence portent en effet atteinte à son développement, à sa santé et à son bien-être (UNICEF 2014, p. 31). Les résultats de l'étude sont d'autant plus préoccupants: il ressort en effet qu'un enfant ou jeune sur quatre a déjà vécu des expériences de violence physique (29%) en famille. La violence psychologique apparaît dans une ampleur similaire: dans le milieu scolaire, la violence émane principalement de camarades. Il s'agit le plus souvent de violence psychologique, par des moqueries, des imitations, des vexations ou des insultes (43%). C'est préoccupant en considérant le fait que des études établissent le lien entre harcèlement et santé psychique (Perren et al. 2010). Par ailleurs, les enfants et les jeunes font également état de violences psychologiques (12%) et physiques (3%) subies de la part du corps enseignant, ce qui est particulièrement préoccupant. **La famille et l'école**, des domaines centraux de la vie des enfants et des jeunes, devraient être des **lieux de sécurité** où les enfants et les jeunes évoluent et peuvent se développer dans un cadre protégé. Le fait que le droit des enfants et des jeunes de **grandir sans violence** n'est pas assuré dans ces domaines de vie est une problématique qui doit être abordée d'urgence. Dans leurs réponses aux questions ouvertes de l'étude, les enfants et les jeunes évoquent à de nombreuses reprises le fait d'être confrontés à moins de violence, de harcèlement et de racisme parmi leurs préoccupations centrales. **Il est par conséquent essentiel de lutter contre ces violations des droits de l'enfant et d'intensifier l'engagement à cet égard à tous les niveaux. Pour atteindre l'objectif de développement durable de mettre un terme à toute forme de violence d'ici 2030 et de permettre à tout enfant ou adolescent de grandir sans violence, il est nécessaire d'améliorer la situation législative, mais également de prendre des mesures dans les domaines du monitoring, de la prévention, des offres et de l'aide apportée.**

Protéger contre la discrimination et favoriser l'égalité des chances

Les expériences des enfants et des jeunes en matière de discrimination ont été étudiées indépendamment du domaine de vie concerné. La non-discrimination, qui fait partie des principes fondamentaux de la Convention des droits de l'enfant, représente un aspect majeur pour assurer pleinement les droits de l'enfant ainsi que le bien-être des enfants et des jeunes. Il ressort des résultats de l'étude que près de la moitié des enfants et des jeunes (41%) a déjà été confrontée à des **expériences discriminatoires**. Parmi celles-ci, des maltraitances liées à l'aspect physique (21%) sont particulièrement frappantes. Cela est préoccupant en sachant qu'une image corporelle positive exerce une grande influence sur le bien-être et la satisfaction générale (UNICEF Innocenti 2020, p. 17). Par ailleurs, les résultats montrent que les garçons se sentent presque aussi souvent discriminés que les filles en raison de leur apparence extérieure. La pression liée à l'aspect physique semble donc grande indépendamment du sexe. Beaucoup d'enfants font également état de mauvais traitements liés à l'**origine**, à l'**âge** (8%) et au **genre** (7%). Le fait que les filles en fassent deux fois plus souvent les frais (9%) que les garçons (4%) interpelle. Il est probable que les filles et les jeunes femmes ressentent également des discriminations structurelles de leur perspective individuelle et les aient verbalisées dans l'enquête. Par ailleurs, la confrontation aux discriminations augmente de manière significative parmi les enfants et les jeunes issus de l'immigration et touchés par la pauvreté. La complexité de cette problématique appelle des réactions à de nombreux niveaux différents. **Il conviendrait de veiller à lutter contre les discriminations aussi bien individuelles que structurelles, en créant ou développant des mesures de prévention et des offres efficaces. Ce faisant, il faudrait se concentrer tout particulièrement sur les enfants et les jeunes vulnérables qui en sont le plus fortement touchés.**

**Droit à la participation et
à la codétermination:**

Retards à rattraper à l'école et au lieu de domicile!

En ce qui concerne les possibilités de participation et de codétermination, les valeurs particulièrement faibles dans les domaines de l'école et du lieu de domicile sont frappantes, c'est-à-dire aux niveaux de la commune et du quartier. Ce sont surtout les enfants plus âgés qui ne perçoivent guère de possibilités de participation.

En ce qui concerne le lieu de domicile, une très grande proportion (46%) d'enfants et d'adolescents déclare qu'on leur demande rarement ou jamais leur avis. Dans les trois autres domaines de vie, ces valeurs oscillent entre 8 et 13%. En outre, près d'un tiers des enfants et des jeunes (30%) ne sait pas à qui il faudrait s'adresser s'ils souhaitaient changer quelque chose à leur lieu de domicile. Cela s'inscrit dans un contraste saisissant par rapport au fait que **davantage de concertation et de codétermination** fait partie des préoccupations centrales des enfants et des jeunes interrogés.

La participation est un aspect central d'espaces de vie adaptés aux enfants. Le fait de pouvoir exprimer leur avis sur toutes les questions les concernant est non seulement le droit des enfants et des jeunes, mais représente également un enjeu sociétal. Participer à l'aménagement du cadre de vie et s'impliquer favorise en effet l'identification au lieu de domicile et, plus largement, à la société dans son ensemble, renforce la confiance en soi, sensibilise à l'impact personnel et favorise la conscience politique. La participation est un pilier majeur de la démocratie. Pour comprendre les processus démocratiques et s'y identifier, les enfants et les jeunes doivent être pris au sérieux et considérés comme des acteurs de l'aménagement de leur cadre de vie (Fatke et Schneider 2005; UNICEF Suisse 2014, p. 5; UNICEF Suisse et Liechtenstein 2020, p. 54).

Plus de la moitié des enfants et des jeunes (55%) n'a pas l'impression d'être **impliquée dans les processus décisionnels** à l'école. Compte tenu du fait que l'école est le lieu où les enfants devraient apprendre à participer et à exprimer leur opinion et leurs convictions, un résultat différent aurait été souhaitable. Développer sciemment les compétences générales des enfants, dont la participation et la formation de l'opinion, fait explicitement partie des missions de l'éducation publique.

Cinq ans après la dernière étude menée par l'UNICEF Suisse sur la participation, les résultats n'ont guère changé et révèlent toujours des lacunes à un niveau élevé similaire, tant en ce qui concerne l'école que le lieu de domicile, et il reste donc beaucoup de progrès à accomplir (UNICEF Suisse 2014). Dans ces domaines de vie, la participation n'est pas encore suffisamment vécue ni appliquée et des déficits sont perçus principalement dans la catégorie d'âge supérieure.

Dans un tel contexte, il semble particulièrement urgent d'améliorer fortement la participation dans le milieu scolaire et au lieu de domicile. Au niveau communal, il faut ancrer la participation dans les lois, mais renforcer également les mesures d'information et de sensibilisation. La participation est en effet un droit que chaque enfant ou adolescent doit pouvoir vivre au sein de la société et développer ce comportement prend du temps. L'environnement proche des enfants et des jeunes peut également contribuer à un changement comportemental durable. Il s'agit d'intensifier les efforts afin que tous les enfants et les jeunes - surtout les plus vulnérables d'entre eux - puissent participer à tous les processus de planification, de décision et de réalisation les concernant. Cela s'applique surtout à l'école et au niveau communal. Par ailleurs, les professionnels qui travaillent avec des enfants et des jeunes doivent disposer des connaissances requises pour encourager et ancrer efficacement la participation en permettant à chacun de l'exercer.

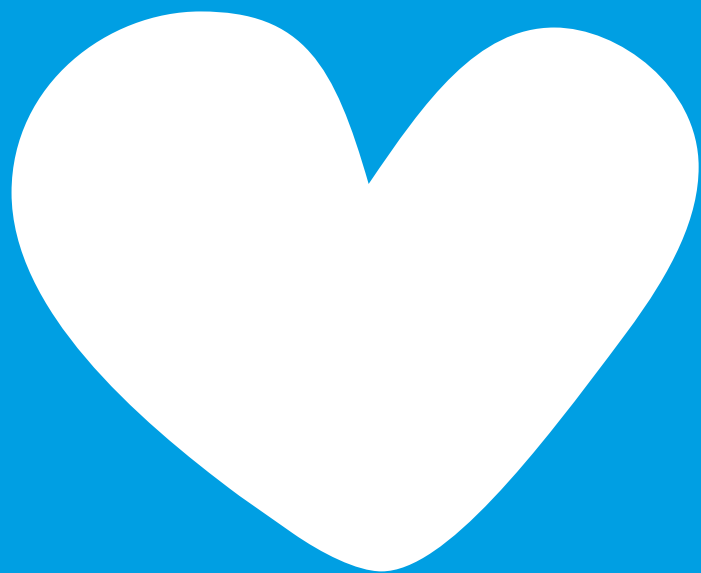
Enfants et jeunes vulnérables:

Veiller à l'égalité des chances!

L'enquête ne s'est pas explicitement concentrée sur l'analyse de la situation d'enfants et de jeunes touchés par la pauvreté. Néanmoins, les résultats sont d'une telle clarté que ces conclusions ont été prises en compte dans l'étude et révèlent la nécessité d'agir sur ce plan.

Les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté semblent en particulier n'avoir qu'une perception limitée de leurs droits et ne disposent ainsi pas **des mêmes chances et possibilités** que d'autres enfants et jeunes en Suisse et au Liechtenstein. De ce fait, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de mesures spécifiques afin que les enfants et les jeunes vulnérables ne soient pas systématiquement défavorisés et puissent faire valoir leurs droits. Les résultats de l'étude révèlent une image très nette: les enfants et les jeunes touchés par la pauvreté matérielle en Suisse ou au Liechtenstein ont moins de chances de faire valoir leurs droits que des catégories plus favorisées. Cette conclusion ressort pour l'ensemble des droits et dans tous les domaines de vie. C'est ainsi que l'on constate que dans tous les domaines de vie, les enfants et les

jeunes touchés par la pauvreté se sentent moins en sécurité, sont impliqués dans les processus dans une moindre mesure, davantage exposés aux discriminations et expérimentent davantage de violence en famille. Par ailleurs, ils ont en moyenne moins de personnes de référence auxquelles confier leurs problèmes et secrets. Pour les enfants et les jeunes, la précarité matérielle ne porte donc pas seulement atteinte à leur droit à un niveau de vie suffisant, mais les empêche également dans une large mesure d'exercer leurs droits. ***Dans la perspective des droits de l'enfant, ce résultat est particulièrement préoccupant et il est essentiel de lutter de manière prioritaire et systématique contre la pauvreté infantile en Suisse et au Liechtenstein. Dans le sens de la non-discrimination et de l'égalité des chances, cette problématique nécessite une plus grande vigilance et les défis doivent faire l'objet d'une approche globale. Les enfants et les jeunes concernés ont besoin d'un soutien accru et plus efficace pour bénéficier eux aussi des droits qui leur reviennent.***



Bibliographie

- Ambord, S., Eichenberger, Y. & Delgrande Jordan, M. (2020). Santé et bien-être des élèves de 11 à 15 ans en Suisse en 2018. Résultats de l'étude «Health Behaviour in School-aged Children» (HBSC). Rapport de recherche No 113 (Addiction Suisse). Lausanne: Addiction Suisse.
- Amt für Soziale Dienste (2008). Deuxième rapport sur la pauvreté. Einkommensschwäche und soziale Benachteiligung; Europäisches Jahr der Chancengleichheit für alle – 2007 (Marcus Büchel sur mandat du gouvernement de la Principauté du Liechtenstein, éditeur). Schaan: Liechtenstein. https://www.llv.li/files/asd/pdf-llv-asd-armutsbericht_2008_liechtenstein-2.pdf. Épuisé: 9 mars 2021.
- Andresen, S. (2015). Das vulnerable Kind in Armut. Dimensionen von Vulnerabilität. Dans S. Andresen, C. Koch & J. König (éditeurs). Vulnerable Kinder. Interdisziplinäre Annäherungen. (p. 137–154). Wiesbaden: Springer VS.
- Andresen, S., Koch, C. & König, J. (éditeurs) (2015). Vulnerable Kinder. Interdisziplinäre Annäherungen. Wiesbaden: Springer VS.
- Andresen, S. & Neumann, S. (éditeurs) (2018). Kinder in Deutschland 2018. 4e étude sur l'enfance World Vision. Weinheim: Beltz.
- Biermann, B., Bock-Rosenthal, E., Doehlemann, M., Grohall, K.-H. & Kühn, D. (éditeurs) (2013). Soziologie. Studienbuch für soziale Berufe (6^e édition). Munich: Reinhardt UTB.
- Blinkert, B., Höfflin, P. & Schmider, A. (2015). Raum für Kinderspiel! Une étude réalisée pour le compte de l'association allemande Kinderhilfswerk sur les espaces d'activité pour les enfants à Ludwigsburg, Offenburg, Pforzheim, Schwäbisch-Hall et Sindelfingen. Berlin: Lit.
- Office fédéral de la statistique OFS (2021). Pauvreté. Taux de pauvreté en Suisse 2019 (Confédération suisse, éditrice). Neuchâtel: Section Revenus, consommation et conditions de vie. <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/situation-economique-sociale-population/enquetes/silc.gnpdetail.2021-0431.html>. Épuisé: 8 mars 2021.
- Association faïtière pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert DOJ/AFAJ (2018). Animation socioculturelle enfance et jeunesse en Suisse. Bases de réflexion pour les décideurs-euses et les professionnel-le-s. Berne.
- Fatke, R. & Schneider, H. (2005). Kinder und Jugendpartizipation in Deutschland. Daten, Fakten, Perspektiven (Fondation Bertelsmann, éditrice). Gütersloh.
- Hammarberg, T. (1990). The UN Convention on the Rights of the Child – And How to Make It Work. Human Rights Quarterly 12 (1), 97–105
- Hurrelmann, K. (2006). Einführung in die Sozialisationstheorie (9^e édition inchangée). Weinheim: Beltz.
- Fondation Jacobs (2015). Étude Juvenir 4.0. Trop de stress – trop de pression! Comment les adolescents suisses gèrent le stress et la pression à la performance. Bâle.
- Mayring, P. (2015). Qualitative Inhaltsanalyse. Grundlagen und Techniken (12^e édition révisée). Weinheim: Beltz.
- Maywald, J. (2012). Kinder haben Rechte! Kinderrechte kennen – umsetzen – wahren; für Kindergarten, Schule und Jugendhilfe (0–18 Jahre). Weinheim: Beltz.

- Mollenhauer, K., Brumlik, M. & Wudtke, H. (1978). *Die Familienerziehung* (2^e édition). Munich: éditions Juventa.
- Perren, S., Dooley, J., Shaw, T. & Cross, D. (2010). Bullying in school and cyberspace: Associations with depressive symptoms in Swiss and Australian adolescents. *Child and adolescent psychiatry and mental health* 4, 28.
- Pupeter, M. & Schneekloth, U. (2018). Familie: Vielfältige Hintergründe und unterschiedliche Lebenslagen. Dans S. Andresen & S. Neumann (éditeur), *Kinder in Deutschland 2018. 4^e étude sur l'enfance World Vision* (p. 54–75). Weinheim: Beltz.
- Pupeter, M., Schneekloth, U. & Andresen, S. (2018). Kinder und Armut: Spürbare Benachteiligungen im Alltag. Dans S. Andresen & S. Neumann (éditeur), *Kinder in Deutschland 2018. 4^e étude sur l'enfance World Vision* (p. 180–195). Weinheim: Beltz.
- Pupeter, M. & Wolfert, S. (2018). Schule: Frühe Weichenstellungen. Dans S. Andresen & S. Neumann (éditeur), *Kinder in Deutschland 2018. 4^e étude sur l'enfance World Vision* (p. 76–77). Weinheim: Beltz.
- Confédération suisse (2017). *Rapport sur les familles 2017. Rapport du Conseil fédéral*, Berne. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documenta-tion/communiqués.msg-id-66484.html> épuisé: 8 mars 2020.
- Tausendfreund, T., Brink, I. O., Keller, S. & Gabriel, T. (2020). *Children's Worlds national report of the third wave: Switzerland*.
- UNICEF (2014). *HIDDEN IN PLAIN SIGHT. A statistical analysis of violence against children*, New York.
- UNICEF Innocenti (2007). *Child poverty in perspective: An overview of child well-being in rich countries. A comprehensive assessment of the lives and well-being of children and adolescents in the economically advanced nations* (Card 7). Florence: UNICEF Innocenti Research Centre.
- UNICEF Suisse (2014). *De l'opinion exprimée à l'action concrète. Résultats de l'étude. Une étude sur la participation des enfants et des jeunes en Suisse sous la direction scientifique du prof. Peter Rieker, Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Zurich, sur mandat d'UNICEF Suisse (Comité pour l'UNICEF Suisse, éditeur)*. Zurich: Institut für Erziehungswissenschaft der Universität Zürich.
- UNICEF Suisse et Liechtenstein (2020). *Planung und Gestaltung von Kinderfreundlichen Lebensräumen*, Zurich.
- Wolfert, S. & Pupeter, M. (2018). Freizeit: Hobbys und Mediennutzung. Dans S. Andresen & S. Neumann (éditeur), *Kinder in Deutschland 2018. 4^e étude sur l'enfance World Vision* (p. 95–125). Weinheim: Beltz.

